

LA JUSTICE SOCIALE À

# MONTRÉAL -NORD

Comprendre les barrières  
à l'inclusion sociale et  
économique des personnes  
résidentes Nord-Montréalaises



## **Comité de pilotage du projet inclusion sociale et économique**

*Hoodstock* (co-porteur)

Cassandra Exumé

*Le Pôle/ Corporation de  
Développement Économique  
Communautaire (CDEC) de  
Montréal-Nord* (co-porteur)  
Jean-François Gosselin et  
Melissa Bensiali-Hadaud

*Centre d’Action Bénévole de  
Montréal-Nord*

Isabelle Desrochers

*Carrefour Jeunesse-Emploi  
Bourassa-Sauvé*  
Ibrahima Dramé

*Un itinéraire pour tous*

Isabelle Laporte

*Impulsion-Travail*

Dorcas Destinoble

## **Comité Scientifique**

Grégoire Autin,  
Chercheur en milieu communautaire  
à Parole d’excluEs, membre associé  
du CRISES

Marlei Pozzebon  
Chercheure et professeure HEC  
Montreal et FGV EAESP Brésil

Sonia Tello-Rozas,  
Chercheure et professeure à l’ESG  
UQAM, membre du CRISES

## **Rédaction**

Chanel Gignac, étudiante à la maîtrise  
en droit et société à l’UQAM au moment  
de la rédaction

## **Contributions**

Ce projet est le résultat d'un travail  
collectif des personnes du comité de  
pilotage, du comité scientifique de  
même que les personnes intervenantes.  
Celles-ci ont participé à alimenter les  
réflexions de même que les analyses du  
présent projet.

Nous remercions Centraide du  
Grand-Montréal et son soutien à travers  
le Projet Impact Collectif.

# MOT DU COMITÉ

Dans la continuité du Plan de développement social de Montréal-Nord 2021-2026, cette étude se veut être un outil d'analyse et d'action collective dans l'atteinte de la vision 2030 pour Montréal-nord, soit:

Une communauté accueillante, équitable, riche de sa diversité, où l'on s'épanouit ; un milieu de vie innovant créateur de richesses économiques, sociales et culturelles; Montréal-Nord vecteur de transformations sociales.

Ce rapport a pour objectif de mettre en lumière la nature multidimensionnelle des barrières à l'inclusion sociale et économique au sein de notre arrondissement. Il est crucial de comprendre que les besoins sont complexes et qu'ils englobent de nombreux enjeux interdépendants afin de développer des initiatives et des projets qui répondent efficacement à ces besoins et qui favorisent une plus grande justice sociale, tout en encourageant la participation de chacun.e au sein de notre communauté et de la société dans son ensemble.

Ce rapport a aussi pour objectif de sensibiliser nos partenaires hors-terrain ainsi que les décideurs à la complexité des problématiques spécifiques à Montréal-Nord afin que leur soutien soit plus adapté à notre réalité locale et aux enjeux vécus par la population Nord-Montréalaise.

Nous souhaitons également ici souligner le rôle crucial du milieu communautaire dans la compréhension de ces enjeux. Les organismes communautaires ont développé une sensibilité unique aux réalités vécues par les différentes communautés présentes sur notre territoire. Ils ont su établir des relations de confiance avec les résident.e.s, ce qui en fait des acteurs clés pour la promotion de l'inclusion sociale et économique. Nous nous devons d'attirer l'attention sur les enjeux auxquels ces organismes sont confrontés et sur leurs besoins en matière de reconnaissance et de soutien financier pour répondre efficacement aux besoins sur le terrain.

En somme, ce rapport vise à fournir une vision globale des barrières à l'inclusion sociale et économique à Montréal-Nord, en mettant en lumière les enjeux complexes et interdépendants qui les sous-tendent. Nous espérons que ce document constituera une ressource précieuse pour le développement de politiques, d'initiatives et de projets visant à améliorer la qualité de vie de tou.te.s et à favoriser une plus grande justice sociale au sein de nos communautés.

Nous remercions Centraide du Grand-Montréal pour son soutien financier dans la réalisation de cette étude.

Bonne lecture!



# table des matières

01      02

Mot du comité      Contexte de la démarche

03      04

Bref portrait de la population Nord-Montréalaise      Méthodologie

05      06

Entre inclusion et intégration : quelle vision pour Montréal-Nord ?      Les barrières à l'inclusion sociale et économique : quelle justice pour les personnes Nord-Montréalaises?

08      07

Le sous-financement des organismes      Une analyse selon la justice sociale de Nancy Fraser

09      10

Des projets inspirants à visée transformatrice      Conclusion

# Contexte de la démarche

01

À la suite d'un processus de consultation mené auprès de personnes citoyennes et d'organismes de Montréal-Nord, un Plan de développement social (PDS) 2021-2026 fut développé et adopté le 10 novembre 2021. Une trentaine d'actions y sont répertoriées et réparties au sein de 6 grands projets porteurs. La Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Montréal-Nord /Le Pôle<sup>1</sup> ainsi qu'Hoodstock sont responsables du projet portant sur l'inclusion sociale et économique.

C'est dans le cadre de ce projet que la présente étude fut élaborée. L'objectif est de permettre l'identification et une compréhension commune des barrières à l'inclusion sociale et économique auxquelles sont confrontées les personnes résidentes de Montréal-Nord. À terme, **ce processus vise à faciliter l'élaboration et la priorisation de pistes d'action collective pour le projet porteur sur l'inclusion sociale et économique.** Plus largement, cette démarche cherche à permettre à toutes les personnes résidentes du territoire de participer à la vie sociale du quartier en tant que membres valorisés et reconnus de la communauté.

Suite à un bref portrait de la population nord-montréalaise, nous tracerons les pourtours de la théorie critique de Nancy Fraser. Ce cadre d'analyse est intéressant à la fois pour comprendre les injustices d'ordre économique, culturel et politique. Celui-ci, permet également une réflexion sur les interventions qui peuvent agir simultanément sur ces trois dimensions de la justice. Nous poursuivrons avec une analyse de certaines barrières à l'inclusion sociale et économique à l'aune de la théorie critique de Fraser. Des tableaux synthèses sur les barrières de même que les pistes de solution identifiées dans la revue de littérature et par les organismes ayant participé au projet sont disponibles en annexe.

1

La CDEC de Montréal-Nord a récemment fait un changement de nom pour Le Pôle.

# Bref portrait de la population Nord-Montréalaise<sup>2</sup>

02

La population  
du territoire  
nord-montréalais  
se caractérise  
par la richesse  
de sa diversité.

67 % 22 %

La majorité des personnes résidentes (67 %) sont issues de l'immigration ou au moins un des deux parents est né à l'extérieur du Canada.

De cette proportion, 22 % sont issus de l'immigration récente (Ghaffari et al., 2018).

Cela dit, Montréal-Nord est également l'un des territoires les plus défavorisés de la métropole (Heck :Lapalme, 2017). Les personnes résidentes sont confrontées à de nombreuses barrières à l'inclusion sociale et économique qui entravent leur capacité à investir leur milieu de vie. Selon les données du recensement de 2016 par statistiques Canada, l'arrondissement se caractérise notamment par

30 % 24 % 21,7 %

une forte présence de ménages monoparentaux (30 %) alors que cette proportion est plutôt de 20 % pour la ville de Montréal. (Ghaffari et al., 2018) De cette proportion, 84 % des familles monoparentales sont gérées par une femme. (CIPC, 2021)

Une forte proportion (24 %) de personnes entre 25 et 65 ans n'ont aucun diplôme contrairement à 11 % pour la ville de Montréal. (Ghaffari et al., 2018)

En 2016, 21,7 % de la population était dans une situation de faible revenu<sup>3</sup>. Près du tiers des personnes à faible revenu ont moins de 18 ans (Shaw et Godin, 2019)

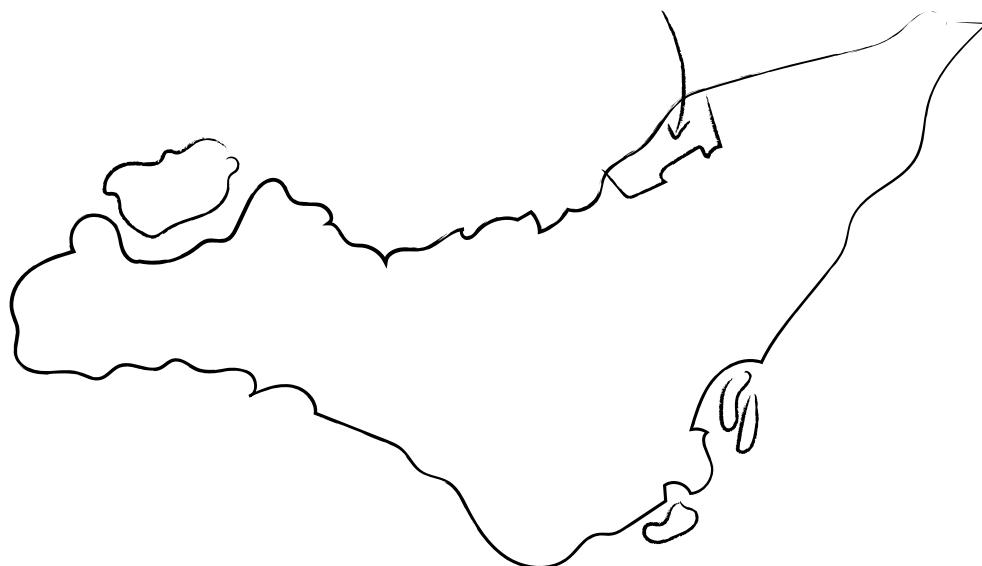
<sup>2</sup> Les statistiques contenues dans cette section sont issues des données du recensement de 2016 effectué par Statistique Canada.

<sup>3</sup> Basé sur le seuil de faible revenu (SFR) de statistique canada. En 2016, le seuil de faible revenu selon l'indice de la Mesure de faible revenu (MFR) était de 24 207 \$ pour un ménage d'une personne et de 34 233 \$ pour un ménage de deux personnes.

Comme le soutiennent Shaw et Godin, « Montréal-Nord connaît le taux de défavorisation matériel et l'indice global de défavorisation les plus élevés parmi l'ensemble des arrondissements montréalais » (Emory : Shaw et Godin, 2019). Plusieurs facteurs ont contribué à cette défavorisation notamment une décentralisation (Hammouda, 2018) de la pauvreté vers les quartiers en périphérie du centre que Leloup et al. nomment la déstructuration du « T inversé de la pauvreté » (Leloup et., 2018). En effet, à l'instar des villes nord-américaines, l'image de

Montréal s'est transformée. Dans les années 80, les classes moyennes investissaient davantage les quartiers en périphérie des quartiers centraux. Depuis, les classes aisées tendent à s'installer davantage dans les quartiers centraux contribuant à la gentrification de ces quartiers et ainsi au déplacement des populations qui investissaient alors ces milieux. Conséquemment, les ménages les plus économiquement précaires ont été dans l'obligation de se relocaliser dans des espaces excentrés. À ce sujet, Leloup et al. exposent les mécanismes qui participent à entretenir les écarts de revenu entre les ménages qui se traduit également par une hausse des inégalités entre les quartiers. D'abord, l'homogamie, un phénomène reconnu, est le fait de personnes d'un même milieu social qui s'unissent entre elles ce qui participe à creuser les inégalités entre les ménages (Leloup et al., 2018). Ces écarts entre les ménages participent également à une croissance des inégalités de revenu entre les quartiers notamment en raison d'un phénomène d'agrégation spatiale qui « s'apparente à un accroissement de la ségrégation sociale dans les villes» (Leloup et., 2018). C'est-à-dire que les ménages

## Montréal-Nord



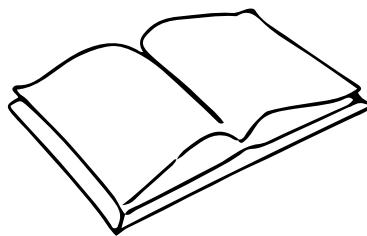
# Méthodologie

03

L'ensemble de la démarche a été encadré par un comité de pilotage constitué de Hoodstock, CDEC/ Le Pôle, le Centre d'Action Bénévole, le Carrefour Jeunesse-Emploi, un itinéraire pour tous, Impulsion-Travail et d'un comité scientifique.

La démarche a débuté par une revue de littérature basée sur une vingtaine de documents préalablement identifié par les organismes du comité de pilotage. L'objectif de cette revue de littérature était d'identifier les barrières à l'inclusion sociale et économique vécues par les personnes résidentes de Montréal-Nord. Cette démarche a permis d'organiser les barrières selon cinq thématiques : le travail, l'éducation, le logement, la santé ainsi que les barrières transversales. Ces barrières interagissent entre elles, mais pour des fins pratiques, il nous semblait pertinent d'aborder ces enjeux de façon distincte.

Pour enrichir les éléments ressortis de la revue de littérature, deux groupes de discussion ont été organisés auprès de travailleuses et travailleurs qui oeuvrent dans les organismes du territoire. Les groupes ont été organisés par Hoodstock et la CDEC/ Le Pôle. Ces groupes de discussion, d'une durée d'environ deux heures et orientés autour de trois questions<sup>4</sup>, ont permis de bonifier les éléments identifiés de la revue de littérature. En outre, les personnes intervenantes ont eu l'occasion de s'exprimer sur les barrières à l'inclusion sociale et économique vécues sur le territoire de même que les pistes de solution à envisager afin de permettre l'inclusion de l'ensemble des membres de la communauté. Les membres du comité de pilotage ont également enrichi les réflexions autant sur les barrières à l'inclusion que sur les pistes de solution.



<sup>4</sup> Afin d'orienter les discussions trois questions ont été posé aux personnes travailleuses : (1) Selon vous quelles sont les barrières à l'inclusion sociale et économique des personnes résidentes de Montréal-Nord? (2) Selon vous quelles sont les pistes de solution pour palier ses barrières à l'inclusion sociale et économique (3) Selon vous, parmi les barrières sociales et économiques qui ont été nommées, lesquelles sont les enjeux prioritaires auxquelles on devrait s'attarder?

Cette démarche, qui se voulait davantage une analyse documentaire, ne peut rendre compte de l'ensemble des réalités vécues autant par les personnes résidentes que les travailleuses et travailleurs. En effet, seules onze (11) personnes intervenantes ont participé au processus de consultation et aucune personne résidente n'a été consultée. D'ailleurs, une des personnes participantes au groupe de discussion soulignait que

**« Des fois on fait des groupes de discussion pour améliorer le bien-être des gens, mais ils ne sont pas là. Quelque part c'est biaisé un petit peu, parce que même notre propre expérience est biaisée, donc même notre propre expérience est limitée. Reconnaître que ces personnes ont un savoir-faire, un bagage... c'est ça l'inclusion, que les gens soient partie prenante des modèles qu'on trouve pour les sortir de... pour les aider, les accompagner d'une meilleure façon. » (P1G2)**

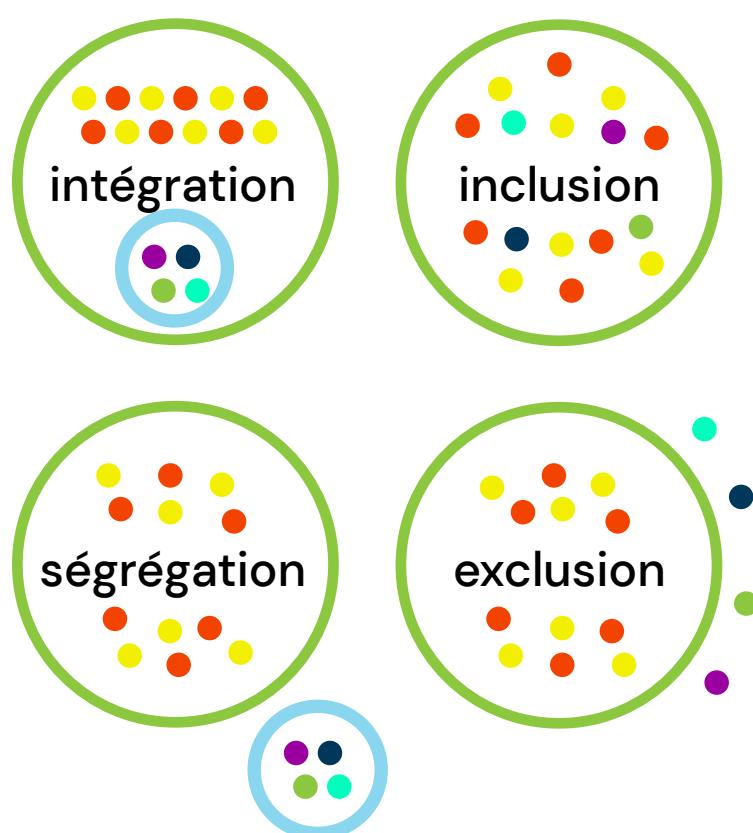
Cette démarche demeure pertinente pour l'identification et la compréhension de certaines de ces barrières, mais démontre également l'importance que les personnes résidentes soient incluses dans l'élaboration de l'ensemble des projets. L'objectif n'étant pas de refaire le PDS, ni de doubler le travail fait au sein des autres projets porteurs (PDS), ce rapport n'a pas la prétention de faire une analyse approfondie de chacune des barrières à l'inclusion sociale et économique, mais plutôt de **permettre des bases communes de réflexion visant à donner naissance à des initiatives à portée transformatrice** (Fraser, 2011 [2005]).

La théorie critique de la justice sociale de Nancy Fraser constitue un cadre d'analyse intéressant pour aborder ces enjeux d'inclusion puisqu'il permet une « matrice » pour penser à la fois les injustices, mais également les interventions (Lapierre et al., 2022) et ainsi favoriser l'inclusion de l'ensemble des membres de la communauté. Afin de parvenir à une compréhension commune des barrières à l'inclusion sociale et économique nous avons d'abord fait une analyse descriptive pour ensuite réfléchir celles-ci à la lumière de la théorie de la justice sociale de Fraser.

# Entre inclusion et intégration : quelle vision pour Montréal-Nord ?

04

Les termes d'inclusion et d'intégration sont souvent utilisés de façon interchangeable. Si nous avons pu le constater au sein des groupes de discussion, la compréhension de ces termes porte souvent à confusion. Parfois compris en continuité et/ou pouvant se substituer, ces deux concepts « relèvent [pourtant] de deux paradigmes différents » que Jean-Yves Le Capitaine qualifie de « révolution conceptuelle » (Le Capitaine, 2013). Le schéma ci-dessous illustre bien les distinctions entre inclusion et intégration.



Alors que l'intégration suggère des mesures qui permettent aux individus de mieux s'adapter à leur environnement, l'inclusion agit plutôt sur l'environnement social des individus ce qui permet à l'ensemble des membres de la collectivité d'y trouver une place sans devoir porter le poids de l'adaptation.

Alors que l'intégration suggère des mesures qui permettent aux individus de mieux s'adapter à leur environnement, l'inclusion agit plutôt sur l'environnement social des individus ce qui permet à l'ensemble des membres de la collectivité d'y trouver une place sans devoir porter le poids de l'adaptation.

**« consiste à faire en sorte que toutes les résidentes et tous les résidents aient les moyens de participer en tant que membres valorisés, respectés et contribuant à leur communauté et à la société. À cette fin, deux objectifs sont essentiels à la réussite : reconnaître et valoriser toutes différences sociales, aussi marginales soient-elles et assurer que les services offerts soient justes et équitables. » (PDS 2021-2026)**

Penser l'inclusion nécessite donc de prendre acte des inégalités qui empêchent celle-ci. En ce sens, parler d'inclusion sociale et économique renvoie nécessairement à la question de justice sociale (Lapointe, 2020). La théorie critique de la justice sociale de Nancy Fraser est toute indiquée dans ce contexte. Comme le souligne Lapointe, « la théorie critique se propose non seulement de mettre en lumière les rapports sociaux de domination et d'exploitation, mais aussi de le faire dans l'intérêt de l'émancipation des groupes dominés et exploités» (Lapointe, 2020).



# La justice sociale selon Fraser : Entre distribution, reconnaissance et représentation

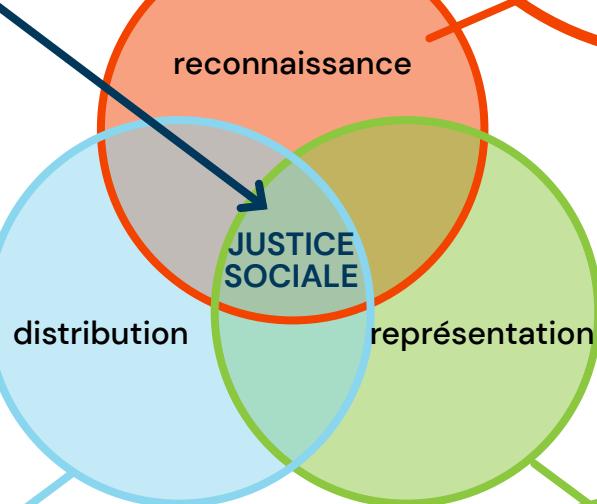
Pour Lapointe, la justice sociale de Fraser se traduit par une parité de participation définie comme « le fait de prendre part et de participer, en tant que partenaires à part entière sur un pied d'égalité avec les autres, aux délibérations publiques relatives aux questions de justice et d'injustice » (Lapointe, 2020). Il s'agit donc d'une vision démocratique de la justice sociale. C'est en l'absence de parité de participation que se produisent les injustices. **Elle est donc à la fois une finalité à atteindre et une condition nécessaire afin de lutter contre les injustices d'ordre économique, culturel et politique** (Lapierre et al., 2022). Cela dit, pour atteindre cette parité, il faut d'abord « bénéficier de tous les droits [humains] au même titre que les autres membres de la société » (Hallée :Mballa, 2022). **Or, il ne suffit pas de tendre vers une parité de participation, mais de mettre en place l'ensemble des conditions nécessaires qui permettent cette participation.** Fraser identifie trois dimensions constitutives de la justice sociale : la distribution (économique), la reconnaissance (culturel) et la représentation (politique). Le schéma ci-dessous permet de comprendre ces différentes dimensions.



## OBJECTIF À ATTEINDRE

Pour parvenir à la justice sociale (et donc l'inclusion), il faut parvenir à atteindre une parité de participation. C'est-à-dire, d'assurer les conditions nécessaires qui permettent la pleine participation de l'ensemble des membres de la communauté et ce, peu importe leur statut. Pour Fraser, la parité de participation « doit constituer le pivot normatif » du cadre théorique qu'elle propose. (Fraser, 2011[2005], p.53)

Fait référence aux injustices politiques qui se traduisent par un déni de représentation. Ces injustices peuvent s'incarner par la faible représentation de groupes minorisés au sein des instances décisionnelles (Fraser, 2011 [2005], p.54) que ces instances soient institutionnelles, politiques, communautaire ou militantes.



Réfère aux injustices socio-économiques qui se traduisent par une distribution inéquitable des ressources.

Ces injustices peuvent s'incarner par :  
- **L'exploitation** : l'appropriation des bénéfices de son travail par d'autres ;  
La **marginalisation** : l'obligation de devoir occuper des emplois précaires ou ne pas avoir y avoir accès ;  
Le **dénouement** : « la pauvreté et l'absence de ressources pour vivre décemment » (Fraser, 2011 [2005], p.16) Il s'agit de permettre les conditions objectives de participation (Fraser, 2011 [2005], p.55)

Réfère aux injustices culturelles qui se traduisent par un déni de reconnaissance. Ces injustices peuvent s'incarner par : La domination culturelle : l'imposition d'un modèle culturel qui se distingue de sa culture d'origine ; La non-reconnaissance : une invisibilité qui se produit suite à l'imposition de normes culturelles par la classe dominante ; Le mépris : le fait d'être dépréciés par les stéréotypes dominants et dans nos interactions quotidiennes (Fraser, 2011 [2005], p.17) Il s'agit d'assurer le respect des conditions intersubjectives de la participation (Fraser, 2011 [2005], p.55)

Les injustices de chacune de ces dimensions sont « les produits de processus et de pratiques qui désavantagent systématiquement certains groupes de la population par rapport à d'autres » (Fraser, 2011[2005]). Ces trois formes d'injustice sont imbriquées et se renforcent mutuellement de sorte à créer un cercle vicieux (Fraser, 2011[2005]) sur lequel il devient difficile d'agir. La théorie critique de Fraser invite donc à considérer cette imbrication lors des luttes menées afin de remédier aux injustices. L'idée est de **tendre vers des initiatives qui puissent agir simultanément sur l'ensemble des trois dimensions : Distribution (économique), Reconnaissance (culturelle) et Représentation (politique)**.

Fraser identifie deux types de remèdes aux injustices. Les **remèdes correctifs** sont ceux qui permettent d'agir sur les injustices sans pour autant agir sur les causes profondes de celles-ci (Fraser, 2011[2005]). Les **remèdes transformateurs**, quant à eux, visent à intervenir à la racine des injustices en **restructurant « le cadre institutionnel » qui permet l'émergence de celles-ci** (Fraser, 2011[2005]). Si les remèdes transformateurs sont, selon Fraser, ceux à privilégier, la réalité du terrain et le contexte ne le permettent pas toujours.

En effet, s'attaquer aux structures sociales des injustices peut s'avérer difficilement applicable autant sur le plan politique qu'en raison des limites des acteurs et actrices qui visent la transformation de ces injustices. Par ailleurs, Fraser propose une stratégie alternative pour pallier ces limites en nous invitant à réfléchir en termes de « **réformes non réformistes** » (Fraser, 2011[2005]). Ces **réformes**, si elles sont à premières vue des **remèdes correctifs**, « **initieraient une trajectoire de changement au sein de laquelle des transformations plus radicales deviendraient praticables avec le temps** » (Fraser, 2011[2005]). En ce sens, « la stratégie de la réforme non réformiste combine la plausibilité de la correction avec la force radicale de la transformation qui s'attaque à la racine de l'injustice » (Fraser, 2011 [2005]. **Réfléchir en termes de réformes non réformistes implique de prendre conscience des limites de l'action sans pour autant remédier à un objectif de transformation des structures qui permettent aux inégalités d'exister.**

Pour résumé, selon Fraser, trois dimensions sont constitutives de la justice sociale :

**distribution**

**reconnaissance**

**représentation**

Ces trois dimensions font référence aux conditions nécessaires permettant la parité de participation à l'ensemble des membres de la communauté et ainsi l'atteinte de la justice sociale.

## **distribution**

Les **conditions objectives (distribution)** font référence à une distribution des ressources matérielles qui permettent une parité de participation. Pour que ces conditions soient atteintes, il est nécessaire d'agir sur les structures sociales qui créent de « fortes disparités dans la fortune, le revenu et le temps de loisirs, lesquelles dénient à certains les moyens et les chances d'interagir en tant que pairs avec les autres » (Fraser, 2011[2005]). L'atteinte de ces conditions assure aux membres de la communauté « l'indépendance et la possibilité de s'exprimer » (Lapointe, 2020). En absence d'une juste distribution, les membres de la communauté sont confrontés à une distribution inique (inéquitable) des ressources.

## **reconnaissance**

Les **conditions intersubjectives (reconnaissance)**, elles, font plutôt référence aux « modèles institutionnalisés d'interprétation et d'évaluation [qui visent] un égal respect pour tous les participants et assurent l'égalité des chances dans la recherche de l'estime sociale» (Fraser, 2011[2005]). Fraser propose d'aborder la **reconnaissance sous l'angle du statut plutôt que celui de l'identité**. « Dans cette perspective, ce qui doit faire l'objet d'une reconnaissance n'est pas l'identité propre à un groupe mais le statut pour les membres de ce groupe de partenaires à part entière dans l'interaction sociale. » (Fraser, 2011 [2005]). Cette perspective permet d'éviter le problème de la réification<sup>5</sup> des identités de groupes ce qui, selon Fraser, participe au maintien de structures de pouvoir (Fraser, 2011 [2005]).

<sup>5</sup> Pour Fraser, les luttes pour la reconnaissance, participe dans certains cas à simplifier, voire à figer les identités de groupes ce qui encourage, selon elle, le séparatisme et l'intolérance et permet difficilement de rendre compte des structures de pouvoir à l'intérieur même de ces groupes. (Fraser, 2011 [2005], p.78)

Selon elle, nos interactions sociales sont régulées par des modèles culturels institutionnalisés qui font en sorte de constituer « certains acteurs de la société en êtres inférieurs, en exclus ou les rendent simplement invisibles » (Fraser, 2011[2005]). Assurer les conditions intersubjectives implique de lutter contre le déni de reconnaissance auquel sont confrontés les membres de la communauté. Cette lutte contre le déni de reconnaissance implique une transformation des institutions sociales qui engendre une subordination statutaire relevant des différents axes d'oppression. En ce sens, fortement inspirés par l'intersectionnalité<sup>6</sup>, Fraser accorde une importance au croisement des divers statuts.

## représentation

Finalement, **la représentation** concerne davantage l'espace démocratique, ces espaces qui permettent à l'ensemble des groupes de participer à la vie démocratique (Fraser, 2011[2005]). Comme le soutient Fraser, « un des buts de la théorie critique est de mettre en lumière les moyens par lesquels les inégalités sociales corrompent de façon informelle les sphères publiques existantes, officiellement ouvertes à tous, et faussent les interactions discursives qui s'y déroulent » (Fraser, 2011 [2005]). En ce sens, elle considère nécessaire la construction de contre-public subalterne. Ce sont des groupes qui participent à la création d'espaces au sein desquels émergent les contre-discours et ainsi permettent « de développer leur propre interprétation de leurs identités, de leurs intérêt et de leurs besoins » (Fraser, 2011 [2005]). Les injustices d'ordre politique mènent à un déficit de représentation. Fraser aborde surtout ce déficit en termes de représentation politique au sein de l'État National et/ou international, mais peut très bien s'appliquer à petite échelle notamment au sein de conseil d'administration.

# Les barrières à l'inclusion sociale et économique : quelle justice pour les personnes Nord-Montréalaises?

Comprendre les barrières à l'inclusion sociale et économique rencontrées par les personnes nord-montréalaises à l'aune de la théorie de Fraser implique d'abord d'identifier ces barrières et de voir comment elles interagissent entre elles.

Comme le suggèrent les données socioéconomiques, une proportion importante des personnes résidentes nord-montréalaises est confinée dans des conditions matérielles qui entravent cette parité de participation. Selon une participante au groupe de discussion,

**« Notre monde n'a pas le temps de se reposer : des mamans ont des emplois précaires, n'ont pas le temps de s'impliquer, il faut rémunérer la participation des citoyennes, car les gens n'ont pas le temps de faire des choses gratuitement. Il faut absolument rémunérer les gens. Il n'y a pas de café à MN parce que personne n'a le temps de s'asseoir et de prendre un café. » – (P3G1)**

---

6 Issue des théories afroféministe, l'intersectionnalité a été intellectualisé par la juriste et professeure Kimberlé William Crenshaw (crenshaw 1989).Cependant, ces prémisses débutent bien avant au sein de groupes militants pour les droits civiques aux États-Unis. Sojourner Truth née esclave et activiste abolitionniste fut d'ailleurs l'une des premières féministes à dénoncer « l'uniformisation des expériences vécues » par les mouvements féministes et antiracistes de l'époque (Hooks, 2015).

**Un déni de leurs droits notamment le droit au logement, à la santé, à l'éducation ou encore le droit au travail décent fait obstacle à la parité de participation et peut également engendrer une vulnérabilité face aux violences** (CIPC, 2021). Nous aborderons dans les prochaines pages quelques-uns des facteurs qui contribuent à une distribution inique (inéquitable), un déni de reconnaissance ainsi qu'au déni de représentation, des personnes résidentes nord-montréalaises (Fraser, 2011 [2005]).

Nous exposerons, dans un premier temps les barrières à l'inclusion sociale et économique rencontrées par les personnes résidentes de Montréal-Nord organisé selon les cinq thématiques : Emploi, Éducation, Logement, Santé et les barrières transversales. Nous terminerons cette section avec une brève analyse des barrières selon les trois dimensions de la justice sociale de Fraser.

## L'emploi sur le territoire

Selon la Direction du développement économique et urbain de la ville de Montréal (DDÉU) (2011), le marché de l'emploi de Montréal-Nord s'est grandement transformé dans les dernières années. Les années 1970 ont marqué une vague de désindustrialisation du territoire nord-montréalais qui a perduré dans les années 1980 (Vogler, 2020). Entre 1980 et 2006, c'est 6040 emplois (près d'un emploi sur quatre) qui ont été perdus sur le territoire (DDÉU, 2011) l'un des arrondissements qui a perdu le plus grand nombre d'emplois lors de cette période. La perte croissante des emplois du secteur industriel qui représentaient des emplois stables et peu qualifiés a fait place à une augmentation d'emplois atypiques (travail à temps partiel, sur appel, temporaire) et faiblement rémunéré. C'est ce que Leloup qualifie d'appauvrissement sur place, un phénomène qui contribue à creuser les inégalités entre les quartiers de la ville (Leloup et al., 2018).

Les principaux secteurs d'emploi sur le territoire sont le commerce de détail (22 %), la santé et l'assistance sociale (15,5 %) et la fabrication (14 %) (Ghaffari et al., 2018). Le pourcentage des emplois pour ces secteurs est significativement plus élevé que ceux du reste de la ville (Ghaffari et al., 2018).

**L'arrondissement de Montréal-Nord se caractérise par une rareté des offres d'emploi en plus d'être un territoire enclavé confronté à des enjeux importants de mobilité.** Devant les difficultés d'accès à la mobilité, les personnes résidentes de Montréal-Nord en situation de vulnérabilité sont plus susceptibles de favoriser un emploi près du domicile de sorte à éviter les coûts de transport ou autres frais engendrés par un emploi qui nécessite de longs déplacements, par exemple les frais de garde (Hammouda, 2018) En somme, un déficit de mobilité jouxté à un manque d'emploi décent sur le territoire contribue à maintenir les personnes résidentes dans des situations précaires

Les transformations du marché de l'emploi n'affectent pas toutes les populations de la même manière (Leloup et al., 2018). Les personnes issues de l'immigration, de surcroît les femmes immigrantes, sont plus à risque de vivre des « situations difficiles et précaires sur les marchés du travail fournissant une main-d'œuvre bon marché à de nombreux secteurs économiques » (Leloup et al., 2018) et d'être travailleuses pauvres<sup>7</sup> (Leloup et al., 2018). Les tableaux ci-dessous rendent compte des disparités salariales entre les personnes issues de l'immigration et celles nées au Canada ainsi que celles entre les hommes et les femmes.

Rémunération honoraire des personnes immigrantes et de celles qui sont nées au Canada (15 ans +) Québec	2009	2014	2019	Écart F-H 2019 en \$	Revenu médian individuel (2015)	
	\$				Montréal-Nord	Ville de Montréal
Immigrantes	18,22	20,85	23,84	3,42	Femmes	25 466 \$ 26 377 \$
Immigrants	20,82	22,11	27,26		Hommes	21 896 \$ 30 656 \$
Québécoises nées au Canada	19,47	21,96	25,50	2,79	Total	23 412 \$ 28 321 \$
Québécois nés au Canada	22,36	24,69	28,29			
Total des femmes	19,31	21,17	25,19	2,87		
Total des hommes	22,16	24,32	28,06			
Ensemble du Québec	20,74	23,06	26,65			

Source : Conseil du statut de la femme, 2020

Source : Montréal en statistique, 2018

<sup>7</sup> Dans son ouvrage Quand travailler enferme dans la pauvreté et la précarité, Carole Yerochewski nous invite à utiliser la définition de Ponthieux afin de définir les travailleurs pauvres c'est-à-dire « "toutes les personnes ayant été présentes au moins six mois sur le marché du travail (soit en occupant un emploi ou en en recherchant un) et ayant travaillé au moins un mois à temps plein au cours de l'année de référence". Comme elle le soutien, le choix de cette définition vise à ne pas exclure les travailleuses et de travailleurs qui peine à se trouver un emploi de longue durée, ou à temps plein. L'utilisation de cette définition évite d'enfermer les travailleurs et travailleuses dans cette idéologie du choix ou l'on prétend souvent que la situation des individus relève de choix personnels. (Yerochewski, 2014)

Ajoutons qu'une part importante des emplois en santé et assistance sociale sont au sein d'agences de placement (Plourde, 2022). Pour pallier les difficultés d'accès à l'emploi, notamment en raison « de processus de discrimination systémique et de déqualification » (Plourde, 2022), de nombreuses personnes issues de l'immigration se tourneront vers les agences de placement. D'ailleurs, le taux de déqualification des personnes issues de l'immigration (53 %) est le double de celui des personnes nées au Canada (CCPI, 2018).

Si les agences permettent une intégration sur le marché du travail, l'absence d'avantages sociaux, l'instabilité et la durée déterminée des contrats de travail en plus d'un risque accru de lésions au travail ne permettent pas pour autant une sortie de la précarité économique. Qui plus est, les conditions de travail précaires en agence de placement font en sorte de freiner la déclaration de ces lésions professionnelles de même que la réclamation d'indemnités auxquels les personnes salariées ont droit (DRSPM, 2016).

Une étude menée par la CNESST en 2013 a démontré que les conditions en agence sont moindres pour l'ensemble des travailleurs et travailleuses, mais ceux et celles issues de l'immigration ont occupé des positions moins stables. Alors que le salaire moyen (16,50 \$) des travailleurs et travailleuses en agence était moins élevé que la moyenne des industries (21,46 \$) (Posca, 2020), celui des personnes issues de l'immigration avait un écart encore plus important (13,70 \$) (Salamanca Cardona, 2018).

En plus des agences de placement, plusieurs personnes issues de l'immigration qui peinent à s'insérer sur le marché du travail se tournent vers l'entrepreneuriat par nécessité (Boustany : Manaï, 2014). Or, ce type d'entrepreneuriat peut confiner les personnes immigrantes dans certaines niches économiques qui ont été délaissées par d'autres groupes de la population, par exemple les taxis ou encore les milieux de garde (Boustany : Manaï, 2014). Selon la recherche de Femmessor, ce sont les femmes issues de l'immigration qui sont les plus touchées.

Lors des groupes de discussion, les enjeux liés à l'emploi, « non pas seulement à un emploi, mais à un bon emploi à la hauteur des compétences des [personnes] habitantes » (P3G1) ont été largement abordés. En plus d'une non-reconnaissance des diplômes ou des expériences antérieures acquises à l'extérieur du pays, les personnes participantes ont relevé les nombreuses barrières d'accès à l'emploi auxquelles étaient confrontées les personnes résidentes de Montréal-Nord.

Par exemple, pour les demandeurs d'asile le processus pour obtenir le visa de travail est long, les familles n'ont pas accès aux garderies subventionnées, ce qui participe à l'isolement des mères, particulièrement celles qui assument seules les responsabilités parentales.

**« Toutes les familles n'ont pas la chance d'avoir une garderie subventionnée. Quand on a des femmes qui ont la volonté d'aller étudier, mais que les femmes ne peuvent pas suivre les cours de francisation parce qu'elles ont trois enfants en bas de 5 ans et elles ne peuvent pas les faire garder parce qu'elles n'ont pas de réseau, c'est très difficile. On a créé une halte-garderie avec les moyens qu'on a, mais c'est pas suffisant» (P3G1)**

La conciliation famille-travail-étude-entrepreneuriat constitue un réel défi pour les membres de la communauté nord-montréalaise qui affectent d'autant plus les femmes seules qui ont à charges d'autres personnes (CIPC, 2021; Boustan : Manaï, 2014).

Si les emplois syndiqués sont reconnus pour être de bons emplois qui permettent autant une protection d'emploi que de meilleures conditions de travail, les personnes issues de groupes minorisés de l'arrondissement ne sont pas pour autant à l'abri de discriminations et de racisme. En effet, un récent rapport d'enquête d'Angelo Soares démontre la présence de racisme envers les cols bleus de l'arrondissement de Montréal-Nord qui se traduit notamment par une « ségrégation occupationnelle » (Soares, 2021). En procédant à l'analyse des postes de cadre, il appert que sur 26 cadres, 6 sont issus des minorités visibles et que sur les 12 contremaîtres, une seule personne autochtone assumait ce poste. Une meilleure représentation des communautés aurait probablement pu éviter de fermer les yeux sur des manifestations directes de racisme aussi flagrantes qu'une ségrégation spatiale dans une cafétéria (Soares, 2021).

Les jeunes Nord-Montréalais sont également confrontés à de la discrimination en emploi à un tel point que ne pas mettre son adresse sur un CV est pratique courante (CIPC, 2021). Les organismes consultés considèrent d'ailleurs que l'imagine négative du quartier à des effets néfastes sur l'estime des jeunes.

# Les enjeux liés à l'éducation

Les conditions socioéconomiques précaires dans lesquelles se retrouvent les parents et les jeunes ne sont pas sans effet sur leur parcours scolaire.

**21 %**

En effet, le taux de décrochage scolaire est de 21 % pour l'arrondissement de Montréal-Nord alors qu'il est de 18 % pour la Ville de Montréal (RRM, 2022).

**31 %**

La proportion de personnes de 15 et plus sans diplôme est de 31 % pour l'arrondissement alors qu'il est de 17 % pour Montréal (RRM, 2022).

Les acteurs et actrices terrain ont été unanimes, **un nombre important de familles nord-montréalaises sont épuisées et n'y arrivent plus. Les horaires atypiques, la faible rémunération, le cumul d'emplois précaires font en sorte que les familles peinent à joindre les deux bouts et malheureusement, ce sont les enfants qui doivent parfois pallier les injustices auxquels sont confrontées ces familles.** En effet, plusieurs jeunes nord-montréalais doivent assumer une part importante des tâches domestiques, la garde de la fratrie et même des responsabilités financières (CIPC. 2021). Comme le souligne une personne intervenante

**« Les écoles et les paliers gouvernementaux sont aussi co-responsables du décrochage et du mal-être des jeunes. Si un parent ne va pas bien, les jeunes prennent le poids du soutien. Beaucoup de poids repose sur les jeunes. » (P3G1)**

Les jeunes arrivent en classe fatigués et les parents peinent à les soutenir dans leur parcours scolaire. Le manque de ressources autant pour les parents que pour leurs enfants fait en sorte de freiner, dès le plus jeune âge, l'ambition des jeunes.

**« On ne donne pas la possibilité de rêver aux jeunes et c'est malheureux. Les classes FMS et FP4 sont des voies de garage qui enferment les jeunes et leur interdisent des rêves. Il y a tout un système qui amène les jeunes à décrocher. Le système québécois n'est pas facile à comprendre. Les parents doivent s'adapter, mais ce n'est pas toujours possible » (P5G1)**

La participation parentale, si elle est souhaitable, n'est pas toujours possible. En effet, les parents surchargés ou parfois avec un faible capital scolaire ne sont pas toujours en mesure de bien accompagner leurs enfants (CIPC, 2021). En ce sens, les personnes participantes aux groupes de discussion ont nommé la nécessité d'une bonification de l'offre de service pour les 6-12 ans de même qu'une augmentation des services d'aide aux devoirs pour les jeunes.

Les disparités au sein des écoles du territoire ont également été soulevées. Comme il a été souligné par le comité de pilotage, certains programmes spéciaux ne sont pas accessibles aux jeunes du territoire en raison de critères de sélection ou encore des frais qui y sont associés ce qui peut engendrer des tensions entre les jeunes du quartier et ceux qui viennent de l'extérieur. **Ces jeunes ont pourtant des intérêts et des passions qui devraient être mieux exploitées pour lutter contre le décrochage scolaire.**



« Dans mon rêve, il y aurait une école publique québécoise qui se fait sur un autre schéma. [...] Si on pouvait partir de l'intérêt à l'école des jeunes, ça les aiderait tellement à rester accroché, quand ils ne se retrouvent pas dans le cursus scolaire parce qu'ils sont au régulier ou qui ne comprenne pas dans quel programme ils sont, notamment ceux qu'on dirige vers les DEP, et surtout les demandeurs d'asile, nouveaux arrivants, ils ne comprennent pas c'est quoi leur chemin et ça mène au décrochage. » (Comité de pilotage)

Les obligations financières que les jeunes doivent assumer afin de soutenir la famille est également un facteur à considérer. Selon les organismes, il devient difficile de leur proposer des programmes d'insertion à l'emploi puisque ces programmes ne permettent pas de subvenir aux besoins de la famille. C'est le constat qui est ressorti dans les groupes de discussion et du comité de pilotage.

« C'est une réalité, quand on travaille, quand on vit à Montréal-Nord on est conscient de cette réalité-là, mais quand on est un peu plus loin du territoire, c'est une réalité qui est beaucoup plus dure à comprendre [...] Il faut être en mesure de faire comprendre la réalité des jeunes de Montréal-Nord. [...]. Il doit y avoir un effort qui est fait afin de conscientiser sur la réalité des jeunes à l'extérieur du territoire. » (Comité de pilotage)

Bref, comme le souligne Armony, ces jeunes ne décrochent pas de l'école, c'est le système d'éducation qui peine à offrir un enseignement inclusif permettant aux jeunes d'y trouver leur place (CIPC, 2021). D'ailleurs autant les organismes que la revue de littérature ont exposé les enjeux de discrimination et de racisme vécu à l'école qui, en plus de miner l'estime personnel des jeunes, était une cause de décrochage dans l'arrondissement (CIPC, 2021).

Pour pallier ces enjeux, un partenariat horizontal entre l'école et les organismes a été soulevé comme piste de solution. Encore faut-il améliorer les conditions dans lesquelles vivent les jeunes et leur famille, dont l'accès à un logement convenable.

## L'accès à un logement convenable

**71%**      **45 %**

La situation du logement à Montréal-Nord se caractérise par une proportion importante de locataires (71 %) (Montréal, 2022-2032)

dont près de 45 % sont susceptibles d'être sous le seuil de faible revenu<sup>8</sup> (Montréal, 2022-2032)

La proportion des ménages de l'arrondissement qui doivent utiliser 30 % ou plus de leur revenu pour se loger avoisine les 40 % (Montréal en statistique, 2018). Ces données font échos au constat du FRAPRU qui expose les disparités entre les ménages issus de l'immigration récente et ceux non immigrants.

D'abord, comme l'organisme en défense de droit au logement le souligne, les familles monoparentales dont le principal soutien financier est une femme qui est issue de l'immigration récente paient près de 10 % plus cher pour se loger que les ménages non immigrants (FRAPRU, 2019). Une proportion de plus de 40 % des ménages issus de l'immigration récente a un taux d'effort<sup>9</sup> de 30 % et plus alors que cette proportion est de 32,5 % pour les ménages non immigrants. En 2018, les personnes issues de l'immigration récente dont le taux d'effort était de 80 % sont largement surreprésentées avec une proportion de près de 15 % alors qu'elle n'est que 4,6 % pour les ménages non immigrants (FRAPRU, 2018). Ces données ne tiennent pas compte des effets des multiples crises (logement, crise sanitaire, l'inflation), auxquelles nous sommes confrontées dans un contexte post pandémique. Pour les personnes âgées immigrantes, 9,5 % d'entre elles doivent consacrer 50 % ou plus de leur revenu alors que cette proportion pour les personnes nées au Canada est de 7,5 % (CIM, 2021).

<sup>8</sup> Plusieurs mesures sont utilisées pour établir le seuil de faible revenu. En 2016, Statistique Canada qui établit le seuil de faible revenu selon l'indice de la Mesure de faible revenu (MFR) était de 24 207 \$ pour un ménage d'une personne et de 34 233 \$ pour un ménage de deux personnes. L'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS) préfère l'utilisation du revenu viable. En effet, le revenu viable permet d'évaluer « le revenu nécessaire pour atteindre un niveau de vie digne et sans pauvreté ». Le revenu viable pour une personne seule à Montréal était de 25 100 \$. (Hurteau : Nguyen, 2016)

**27%**

**50%**

**2,7%**

Parmi les ménages de 3 enfants ou plus, 27 % des personnes nord-montréalaises vivent dans un logement de taille insuffisante (Montréal en statistique, 2018). Dans son Dossier Noir 2018, le FRAPRU, souligne que seulement 3,5 % des ménages non immigrants vivent dans des logements de taille insuffisante alors que cette proportion est plutôt de 26 % pour les ménages issus d'une immigration récente (FRAPRU, 2018).

Finalement, 3400 logements de l'arrondissement nécessitent des réparations majeures (FOHM, 2021). À ce sujet, les personnes sondées dans le cadre du projet immeuble à immeuble mené par Hoodstock en collaboration avec Parole d'excluEs, démontre que près de 50 % des personnes locataires souhaitent que des améliorations soient apportées à leur logement notamment en raison d'insalubrité (Mazot-Oudin, 2021).

Les groupes de discussion de même que les membres du comité de pilotage ont soulevé le manque important de logements sociaux et communautaires. Rappelons que seulement 2,7 % de l'ensemble de ces logements sont sur le territoire nord-montréalais (Montréal, 2022-2032). Les organismes du territoire considèrent également que les critères restrictifs des programmes d'aide au logement constituent une barrière d'accès au logement, notamment pour les personnes demandeuses d'asile.

Certaines pratiques des propriétaires, notamment les demandes de références ou les enquêtes de crédits, s'avèrent également un obstacle pour les nouveaux arrivants. Une pratique d'ailleurs jugée discriminatoire par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ).

**Un recours systématique aux enquêtes de crédit qui aurait pour effet de disqualifier des aspirants-locataires — sans que ceux-ci puissent démontrer leur capacité réelle à s'acquitter du loyer — est susceptible de constituer de la discrimination indirecte au sens de l'article 10 de la Charte. [...] Selon les circonstances, le recours systématique à une enquête de crédit en matière de logement peut également imposer un fardeau particulier à certaines personnes qui, par exemple en raison de leur origine ethnique ou nationale ou de leur âge, n'ont pu constituer un dossier de crédit. Pensons par exemple au nouvel arrivant qui n'aurait pas de dossier de crédit au Canada, bien qu'il ait un emploi et de bonnes références. (CDPDJ, 2020)**

**Devant un parc locatif qui se détériore, un manque de logements sociaux et communautaires ainsi qu'une rareté de logements abordables, les organismes nord-montréalais reçoivent un nombre important de demandes d'accompagnement pour la recherche de logement. Cependant, ces demandes outrepassent leur mission et les organismes parviennent difficilement à répondre à l'ensemble des demandes qui leur sont faites.**

**Les entraves au droit du logement affectent particulièrement les femmes qui seront contraintes de demeurer dans des situations compromettant leur sécurité.** Les violences vécues en logement sont documentées et constituent un réel enjeu (CÉAF, CCPI, 2018)). À ce sujet, les groupes de discussion ont révélé la nécessité d'une ressource d'hébergement d'urgence pour les femmes en difficulté ou de lieux de répits afin d'accueillir les enfants<sup>10</sup>.

Cette entrave au droit du logement est en grande partie due à la transformation de l'usage du domicile qui se traduit par la financiarisation du logement. Selon Gaudreau, l'intervention publique a contribué à une modification du rapport au domicile. Alors qu'à l'époque fordiste, la propriété privée était davantage qu'un lieu d'habitation et « portait en elle la promesse d'une vie meilleure fondée sur le confort et le statut social » (Gaudreau, 2017) elle est désormais un bien qui facilite la circulation du capital. L'immobilier devient de plus en plus intéressant pour les investisseurs au détriment d'une large partie de la population.

---

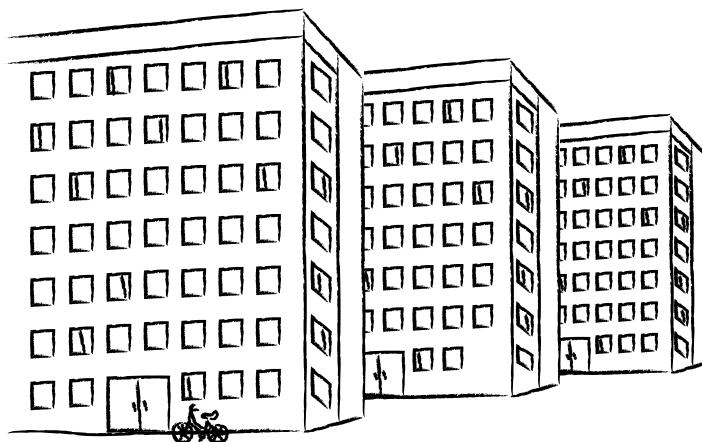
10

Le taux d'effort représente la proportion du revenu utilisé pour se loger.

**À ce sujet, l'arrivée du Service Rapide par Bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX de même que du Réseau Express métropolitain (REM) pourrait participer à la gentrification du quartier et contribuer à l'effritement du parc de logement abordable (Montréal, 2022-2032).**

Enfin, selon les organismes, Montréal-Nord serait « un territoire de passage » et une fois de meilleures conditions socioéconomiques atteintes, les ménages quitteraient le quartier. Ce phénomène constitue un défi pour les organismes afin de développer un sentiment d'appartenance au sein du territoire. En ce sens, selon les personnes consultées, il y aurait des réflexions à avoir afin de favoriser l'ancrage au territoire et ainsi permettre de développer une vie de quartier qui favoriserait du même coup une participation citoyenne, condition nécessaire à l'inclusion de l'ensemble des membres de la collectivité.

Si les enjeux de logement sont bien présents à Montréal-Nord, **le logement est pourtant un droit fondamental ainsi qu'un important déterminant de la santé**. En ce sens, l'absence d'un logement convenable<sup>11</sup> peut engendrer des effets considérables sur la santé physique et mentale des populations. Pourtant force est de constater qu'un nombre de plus en plus important de personnes résidentes de Montréal-Nord sont mal logées. Montréal-Nord a été lourdement affecté par la pandémie qui a exacerbé l'itinérance visible dans le quartier. La Fédération des OSBL d'habitation de Montréal (FOHM) soulignait d'ailleurs la nécessité d'une ressource d'hébergement afin de pallier cet enjeu (FOHM, 2021).



---

<sup>11</sup> Selon les Nations Unies, les critères d'un logement convenable sont la garantie d'une sécurité d'occupation, accessible financièrement, garantie la sécurité physique et être de taille suffisante. Un logement convenable doit également tenir compte des « besoins particuliers des groupes défavorisés et marginalisés », être dans un emplacement à proximité de possibilités d'emplois, de services de soins de santé, des écoles, des services de garde et finalement doit respecter l'expression de l'identité culturelle des occupants. Voir la fiche du rapporteur spécial sur le droit à un logement convenable : <https://www.ohchr.org/fr/special-procedures/sr-housing/human-right-adequate-housing#:~:text=Le%20Comit%C3%A9%20des%20droits%20%C3%A9conomiques,paix%20et%20dans%20la%20dignit%C3%A9.>

# L'accès aux soins de santé

Le droit de jouir du meilleur état de santé physique et mentale (PIDESC, art.12) est un droit fondamental et indispensable à l'exercice des autres droits de l'être humain (CoDESC, 2013) notamment le droit au logement, au travail, à l'éducation, à la non-discrimination et le droit à la dignité humaine (CoDESC, 2013). Or, tel qu'exposer précédemment, force est constaté que pour les personnes nord-montréalaises, nombre de ces droits sont bafoués ce qui entrave également leur droit à la santé.

Si plusieurs facteurs participent à la détérioration de leur état de santé, l'accès aux soins de santé constitue également une barrière importante pour les personnes nord-montréalaises. Un problème qui a été soulevé autant lors des groupes de discussion que dans la revue de littérature consultée (Heck : Lapalme, 2017 : Ruelland, 2020). Selon la recherche menée auprès des communautés nord-montréalaises, Heck et Lapalme constatent plusieurs facteurs qui font obstacle aux soins de santé, notamment l'insuffisance des services, l'accès géographique et financier, l'accueil et l'attente, l'inclusion, la communication et la compréhension du système de santé (Heck :Lapalme, 2017).

Selon le Conseil interculturel de Montréal (CIM), les personnes âgées issues de l'immigration et/ou racisées (PAIR) seraient confrontées à des difficultés d'accès supplémentaires au réseau de la santé et des services sociaux (CIM, 2021), notamment en raison de barrières linguistiques importantes. Un manque de ressource important de traduction dans les établissements de santé et services sociaux fait en sorte que les personnes issues de l'immigration qui ne parlent ni l'anglais ni le français peinent à obtenir des services en santé et services sociaux adéquats (CIM, 2021). Ce sont pourtant près de 44 % des PAIRS arrivés après 2006 qui ne connaissent ni l'anglais ni le français (CIM, 2021).

L'ensemble des soins est difficilement accessibles sur le territoire, notamment en raison d'un manque d'infrastructures, mais c'est surtout en santé mentale que les besoins se font ressentir (Heck : Lapalme, 2017; Mazot-Oudin, 2021). À ce sujet, Heck et Lapalme soulignaient qu'en 2015, 698 personnes qui vivent avec des enjeux de santé mentale prioritaires étaient toujours en attente d'un médecin de famille (Heck : Lapalme, 2017). Ce nombre est fort probablement plus important en 2023 puisque les récentes recherches démontrent que les enjeux de santé mentale déjà présents sur le territoire se sont exacerbés avec

avec la pandémie (Mazot-Oudin, 2021). Selon Mazot-Oudin, « seulement 2 % des répondant.e.s ayant déclaré avoir rencontré des difficultés psychologiques ont pu obtenir de l'aide adéquate» (Mazot-Oudin, 2021). Les enjeux de santé mentale ont occupé une place importante dans les groupes de discussion, notamment pour les demandeurs d'asile dont la trajectoire migratoire est empreinte de traumatisme.

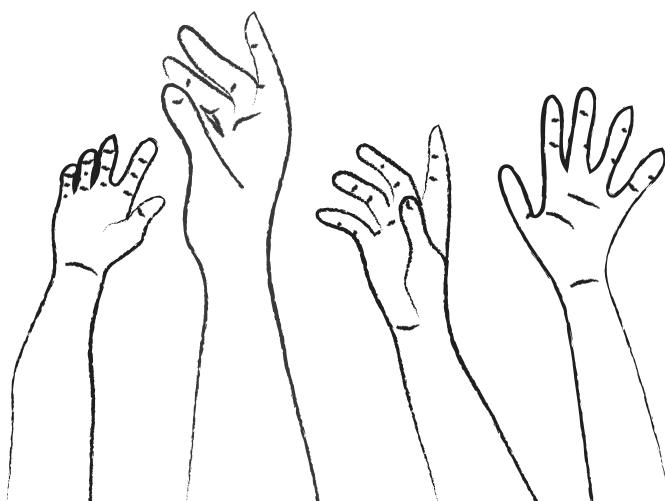
**« La santé mentale est pas assez prise en compte ici et c'est grave : On a une vague de demandeurs d'asile qui viennent de rentrer et les demandeurs d'asile ne sont pas pris en charge. Ils sont traumatisés et il faudrait un couloir pour une meilleure prise en charge de ces gens-là. Des familles qui ont perdu un enfant sur la route, des parents qui ont dû abandonner des enfants, les laisser tomber dans la falaise... on peut pas juste les accueillir, et les laisser s'intégrer sans une prise en charge. Ces familles qui ont vécu beaucoup de choses et qui sont laissées à elles-mêmes. Ces gens sont laissés pour compte, c'est dur que des gens comme ça puisse juste intégrer le marché du travail, soient traités comme tout le monde alors qu'ils ont besoin d'aide psychosociale. » (P6G1)**

Ces parcours migratoires éprouvant ont également des effets sur les enfants des familles,

**« Les demandeurs d'asile ont des traumatismes, même chez les enfants, on le voit, et il y a pas de soutien psychosocial et c'est vraiment problématique. Un besoin qui n'est pas comblé »**  
**(P2G1)**

Une autre personne participante expose le manque d'organisme outillé à répondre aux besoins des personnes qui ont subi des traumatismes importants.

**« Y'a aucun organisme à Montréal qui répond aux besoins liés aux traumatismes de guerre ou autre, on n'a pas d'hébergement comme ça pour les demandeurs d'asile. Ça reste difficile de répondre aux besoins de cette population, les organismes ne sont pas nécessairement adaptés, parce que leurs situations évoluent... et les organismes ne sont pas outillés pour suivre ce parcours-là et les institutions ne font pas leur travail. »**  
**(P1G2)**



Un manque d'accès aux services en périnatalité et pédiatrie a également été identifié autant dans la littérature (Heck : Lapalme, 2017) que lors des groupes de discussion. C'est un besoin d'autant plus important considérant que près d'un enfant sur trois de maternelle est considéré comme vulnérable dans au moins un des domaines de développement, une proportion supérieure au reste de l'île (DQEPE, 2016).

**« Aussi la périnatalité à Montréal-Nord est difficile, les femmes en situation de vulnérabilité qui auraient besoin de s'inscrire au programme SIPPE<sup>12</sup>, y'a une liste d'attente. Les femmes vont accoucher très loin et il n'y a pas de suivi ensuite hors des urgences. Il n'y a pas de périnatalité post-partum et de petite enfance à Montréal-Nord, c'est tout un cercle qui se passe en ce moment. Il faut une Maison Bleue à Montréal-Nord. Les femmes sont laissées à elles-mêmes après l'accouchement. Une maison bleue est un service fondamental » (P2G1)**

En plus des difficultés d'accès nommée ci-haut, la revue de littérature démontre la nécessité de bonifier l'accès en santé sexuelle, notamment la pilule contraceptive et/ou l'avortement ainsi que d'adapter l'offre de service pour permettre l'accès à des soins de santé malgré l'absence de carte d'assurance maladie (Heck : Lapalme, 2017).

# Les barrières transversales

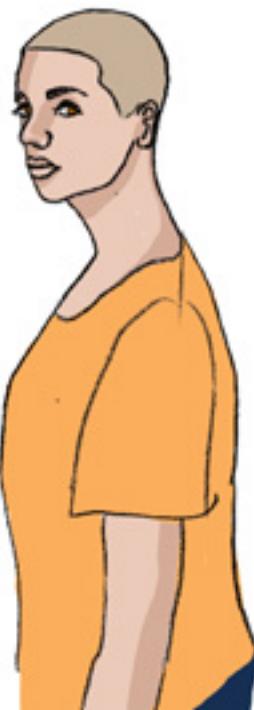
Plusieurs barrières transversales ont été identifiées autant par les organismes du territoire que dans la revue de littérature. Nous avons organisé ces barrières en trois grandes catégories : l'accès à l'information, la mobilité ainsi que le manque d'espace qui permettent une vie de quartier. Dans cette section, nous aborderons brièvement chacun de ces enjeux.

## L'accès à l'information

L'accès à l'information a été identifié comme barrière à l'inclusion sociale et économique (CIM, 2021; Heck : Lapalme, 2017 ; Mazot-Oudin, 2021) qui peut s'incliner de multiples façons notamment par des barrières linguistiques, la fracture numérique, le niveau littératie, la littératie numérique et financière.

Selon les organismes consultés, en plus de ces enjeux d'accès, l'information obtenue par les réseaux de proximité peut s'avérer être erronée (Mazot-Oudin, 2021).

Selon les organismes consultés, la mobilisation aux ateliers d'information constitue un défi important. Les organismes ont par ailleurs souligné que l'embauche de personnes résidentes pour aller à la rencontre des gens du quartier a non seulement permis la création d'emploi décent, mais a également contribué à favoriser la participation aux ateliers offerts par les organismes de l'arrondissement. Parmi les pistes de solutions identifiées par les acteurs et actrices terrain, il serait donc nécessaire de multiplier les points d'information ainsi que les façons de transmettre ces informations notamment un bottin multilingues (CIM, 2021).



# La mobilité

Montréal-Nord est caractérisé par un enclavement de son territoire, un accès réduit au réseau de transport collectif en comparaison avec les quartiers centraux de Montréal ainsi qu'un environnement hostile pour les piétons et les cyclistes (Hammouda, 2018).

L'accès à la mobilité est un enjeu transversal qui constitue une barrière importante à l'inclusion sociale et économique des personnes résidentes de Montréal-Nord. En effet, comme le souligne Hammouda, « la mobilité est un facteur central d'intégration économique et sociale. [...] Un déficit de mobilité des populations défavorisées apparaît aujourd'hui comme un obstacle majeur au développement de collectivités justes, inclusives et durables » (Hammouda, 2018).

Une mobilité peu accessible peut avoir des effets considérables sur les communautés, notamment en constituant une barrière d'accès au marché de l'emploi et/ou de la formation pouvant aller jusqu'à l'abandon de celle-ci, une barrière d'accès aux services de soutien, notamment aux organismes communautaires en employabilité (Bourdon et al., 2021) ainsi qu'aux soins de santé (Heck : Lapalme, 2017). De plus, elle participe à l'isolement de certaines personnes notamment les personnes âgées et affecte le sentiment d'insécurité, notamment des femmes (Hammouda, 2018).

« La mobilité même au sein du territoire est un enjeu : on réfère des gens mais ils ne peuvent pas se déplacer dans les services-ressources. » (P3G1)

Un déficit de mobilité peut également constituer un stress financier dû à l'obligation d'avoir une voiture pour se déplacer (Hammouda, 2018), mais également dû au coût que représente le déplacement en transport en commun (Heck : Lapalme, 2017).

Élargir la gratuité des transports pour l'ensemble des personnes en situation de vulnérabilité est une piste de solution qui a été soulignée lors des groupes de discussion. Les organismes consultés ont également fait remarquer la nécessité de réduire les tarifs hebdomadaires afin qu'il soit l'équivalent d'une passe mensuel. Un service de navette entre les différents organismes a également été soulevé comme piste de solution.

Nous n'aborderons pas en profondeur cet aspect puisqu'il fait l'objet d'un autre chantier du PDS. Cela dit, comme pour l'ensemble des obstacles, une amélioration de l'accès à la mobilité pour les personnes résidentes de Montréal-Nord doit prendre en considération l'ensemble des dimensions de la justice sociale.

## La vie de quartier

Le processus de consultation a révélé l'absence d'espaces qui permettent une vie de quartier et les occasions de rencontre:

**« Il faut aussi plus d'espaces communautaires de proximité à Montréal-Nord où les citoyens et citoyennes peuvent aller à la rencontre de leurs voisins et des intervenants. Il faut des espaces plus connus, plus larges et ouverts » (P3G1)**

Ces espaces sont pourtant fondamentaux pour atteindre une justice sociale et ainsi favoriser l'inclusion de l'ensemble des membres de la communauté. En effet, pour Fraser, une juste distribution doit permettre un temps de loisir équivalent à chacun des membres de la communauté puisqu'ils permettent d'interagir en tant que pairs avec les autres (Fraser, 2011 [2005]). À ce sujet, le Carrefour de savoir sur la lutte aux préjugés soutient qu'au-delà de l'interaction,

**le plaisir est essentiel, car il permet d'être en santé physique et mentale, de se sentir fière, valorisée, authentique et incluse, de socialiser et partager, de s'accomplir et se réaliser, puis de rêver. Oui, tout le monde devrait avoir droit au plaisir et le droit de répondre à ses besoins et de le faire selon ses propres choix. Pourtant, la situation de pauvreté et les préjugés font en sorte qu'il est souvent difficile pour les personnes qui les subissent de combler leurs besoins. (Bach, 2019).**

Les conditions de vie de nombreuses personnes de Montréal-Nord permettent difficilement un temps de loisir ; aspect fondamental à la santé globale des individus. Au-delà de ce manque de temps, les infrastructures et les occasions de rencontre sont lacunaires à Montréal-Nord et sont, selon les organismes, surtout concentrés dans l'est de l'arrondissement.

# Une analyse selon 06 la justice sociale de Nancy Fraser

Au-delà de la responsabilité individuelle et comme le démontrent les données socioéconomiques, plusieurs personnes résidentes de Montréal-Nord sont confrontées à des injustices d'ordre économique, culturel et politique induit par les politiques néolibérales des dernières décennies qui participent à l'effritement du filet social. Dans la prochaine section, nous aborderons les différentes barrières à l'aune des différentes dimensions de la justice sociale de Fraser.

Le marché du travail peine à être un milieu inclusif ce qui participe à l'éloignement du marché du travail d'un nombre important de personnes nord-montréalaises et/ou qui les maintiennent dans des emplois précaires. Ces piétres conditions d'emplois privent les personnes résidentes nord-montréalaise « des ressources nécessaires à une pleine participation » (Fraser, 2011 [2005]). Les recherches consultées démontrent que les femmes ainsi que les personnes issues de l'immigration et/ou racisées sont plus susceptibles d'occuper des emplois moins bien rémunérés et des conditions de travail plus difficiles.

Pour les personnes issues de l'immigration, plusieurs recherches considèrent qu'une des barrières à l'intégration du marché du travail est due aux difficultés rencontrées à répondre aux codes culturels du marché du travail québécois (Bourdon et al., 2021 ; CCPI, 2018 ; CCMM : Femmessor, 2021). Or, plutôt que de reconnaître les forces, la richesse et l'apport des travailleurs et travailleuses notamment en termes d'inclusion (CCMM : Femmessor, 2021), le marché du travail tant à marginaliser ces personnes et les confiner dans des corps d'emplois pénibles et mal rémunérés (Fraser, 2011 [2005]).

Les recherches consultées ainsi que l'expérience des personnes terrain démontrent une division du travail autant génré (Boustany : Manaï, 2014) que racial (Soares, 2021 ; Leloup et al., 2018). Comme le soutient Soares, la division du travail racial « suit deux principes

organisateurs : 1) le principe de séparation : il existe des travaux pour les [les personnes racisées] et des travaux pour les blancs ; 2) le principe hiérarchique : le travail d'un individu blanc "vaut" plus que le travail d'un individu [racisé] » (Soares, 2021).

Boustany et Manaï soutiennent également que l'entrepreneuriat de nécessité « peut également s'inscrire en continuité avec le travail invisible, non considéré socialement » (Boustany, Manaï, 2014). Il s'agit là, d'une relation étroite en distribution et reconnaissance. En effet, « les questions économiques telles que la distribution du revenu ont un contenu implicite en termes de reconnaissance : les modèles de valeurs institutionnalisés dans les marchés du travail peuvent privilégier les activités codées « masculines », « blanches », etc. par rapport aux activités codées comme « féminines » ou « noires » (Fraser, 2011 [2005]).

Devant une distribution inéquitable des richesses dont les effets sont plus important pour les femmes à la croisée des oppressions, les personnes nord-montréalaises peinent à se loger convenablement. Les familles sont condamnées à utiliser une part importante de leurs revenus pour se loger, ce qui peut restreindre la satisfaction d'autres besoins fondamentaux comme se nourrir. Elles sont également contraintes de devoir habiter des logements qui ne répondent pas à leurs besoins (de taille insuffisante, éloignée des services et des pôles d'emplois ou insalubre) compromettant leur santé et sécurité.

Certaines réglementations et/ou pratiques en logement affectent disproportionnellement certains groupes dont les personnes issues d'une immigration récente, et les mères. Le regroupement des comités logement et associations de locataire du Québec (RCLALQ) a récemment publié un rapport sur la discrimination en logement. Comme le soutient le regroupement, « les familles, les personnes racisées et les personnes en situation de handicap sont encore plus touchées par cette forme de discrimination » (RCLALQ, 2020).

C'est également un constat partagé lors des groupes de discussion mené auprès des organismes de Montréal-Nord, une discrimination qui provient non seulement des propriétaires, mais également des institutions. Ces discriminations en logement perpétuent la stigmatisation envers certains groupes et tracent les normes de ce qui doit être un « bon » et un « mauvais » locataire. Ainsi, certains groupes doivent faire face à une

stigmatisation et/ou préjugés à leur égard qui entrave leur droit au logement. Selon la théorie de Fraser, ces groupes sont confrontés à des injustices sociales et sont victimes d'un déni de reconnaissance.

Selon le rapport sur les interpellations policières, si ce sont les femmes des Premières Nations et Inuit qui sont les plus ciblées lors des interpellations policières, les personnes noires et les hommes autochtones ont quatre fois plus de chance de se faire interpellé (Armony et al., 2019). À ce sujet, de nombreuses personnes militantes tentent de mettre en lumière la nécessité de lutter contre le profilage autant social que racial. Dans son livre, Robyn Meynard consacre tout un chapitre pour déconstruire « l'éternelle association Noir. e. s /criminalité » (Meynard, 2018). Une association qui justifie le contrôle des corps et qui tend à dépeindre les jeunes comme dangereux. Pour Fraser, ce processus participe à un déni de reconnaissance qui se manifeste « à travers les rouages des institutions sociales qui régulent l'interaction en fonction de normes culturelles empêchant la parité » (Fraser, 2011 [2005]).

Le profilage racial est une pratique courante envers les personnes de Montréal-Nord particulièrement auprès des jeunes. Une recherche menée auprès de jeunes de Montréal démontre que « plusieurs jeunes ont été victimes d'expériences traumatisantes [avec le corps policier] telles que de l'abus verbal, physique, psychologique et sexuel, à un âge où ils et elles sont particulièrement vulnérables » (Jolivet et al., 2021). C'est également un constat partagé lors des groupes de discussion :

**« On appelle la police même si c'est juste banal, c'est normal que le jeune fasse des bêtises....mais les personnes qui dirigent l'institution ne savent pas comment ça se passe... le problème c'est pas la dénonciation, mais c'est la façon de faire. Pour que la personne qu'on dénonce ne se sente pas discriminée, stigmatisée... c'est pas parce que c'est une personne noire qu'on est obligé d'empirer la situation » (P4G1)**

Les effets de ces pratiques engendrent de graves répercussions auprès des personnes qui en sont victimes. À ce sujet, la Cour suprême du Canada s'exprimait en ces mots :

**L'effet des interventions policières excessives à l'égard des minorités raciales et du fichage des membres de ces collectivités, en l'absence de tout soupçon raisonnable de la tenue d'une activité criminelle, constitue plus qu'un simple désagrément. Le fichage a un effet néfaste sur la santé physique et mentale des personnes visées et a une incidence sur leurs possibilités d'emploi et d'éducation (rapport Tulloch, p. 45). Cette pratique contribue à l'exclusion sociale continue des minorités raciales, favorise une perte de confiance dans l'équité du système de justice pénale et perpétue la criminalisation. (R. c. Le, 2019)**

**Une lutte au profilage raciale s'avère fondamental afin de parvenir à l'inclusion sociale et économique de l'ensemble des membres de la communauté Nord-Montréalaise.** C'est d'ailleurs un souhait formulé issus du Forum éclaté citoyen dans le cadre du PDS, mais également identifié dans la revue de littérature (Jolivet et al., 2021 ; CIPC, 2021, Armony et al., 2019). Cela dit, et comme le soutient une personne du comité de pilotage, il est nécessaire d'aller au-delà des formations Équité Diversité Inclusion. Il est nécessaire de reconnaître le vécu des personnes qui le vivent et d'offrir des espaces d'échange qui permettent cette reconnaissance.

**“Avoir un espace pour reconnaître le vécu des jeunes par rapport au racisme qu’ils vivent. C'est ça qui est dommage, souvent le vécu et les traumatismes des jeunes n'est pas reconnu [...] avant les formations EDI ou simultanément... il faut offrir du soutien psychologique par et pour les communautés, soutenues par des personnes qui ont les mêmes enjeux que nous. Les jeunes ont tellement de choses à dire” (Comité de pilotage)**

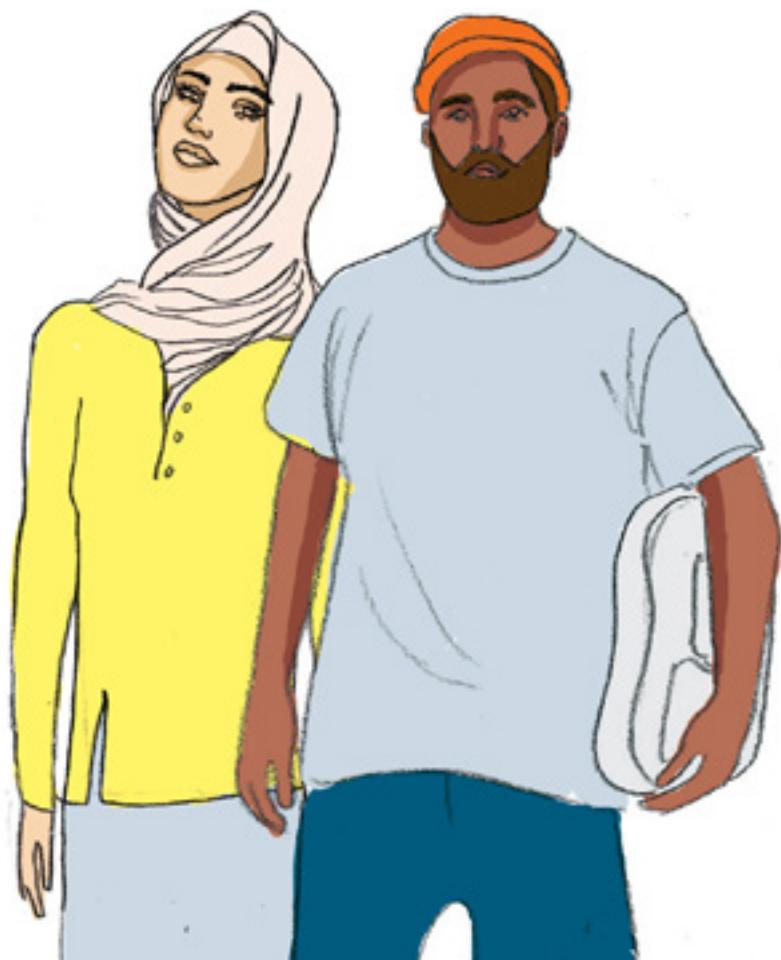
Comme Lapierre et al. le soutiennent « pour participer à la vie démocratique, l'individu doit d'abord expérimenter et acquérir, à travers les différentes formes de reconnaissance, des expériences positives qui favorise la participation » (Lapierre et al., 2022). Nous posons l'hypothèse que ces espaces permettraient comme souligné précédemment, la construction de contre-discours de même que la « reconstruction identitaire non discriminée ou infériorisée » et ainsi favoriseraient le pouvoir d'agir des communautés (Lapierre et al., 2022).

En sommes, les multiples systèmes d'oppression qui s'entrecroisent et aux-quels sont confrontées les personnes résidentes de Montréal-Nord ont des effets dévastateurs sur la communauté. La littérature consultée démontre des effets sur la confiance en soi (R. c. Le, 2019), sur le parcours scolaire des jeunes qui peut se traduire par le décrochage scolaire (CIPC, 2021), une difficulté d'accès aux services (Heck :Lapalme, 2017 ; Mazot-Oudin, 2021 ; CIPC, 2021), ainsi que les difficultés d'accès à l'emploi et à la formation.

Multiplier les expériences positives de participation sociale implique d'abord d'avoir les conditions matérielles qui permettent cette participation. En effet, il est illusoire de croire qu'une personne qui peine à répondre à ses besoins primaires soit prédisposée à assurer elle-même la défense de ses droits. C'est d'ailleurs le constat de plusieurs personnes des groupes de discussion et du comité d'encadrement.

**« Beaucoup de gens vivent dans des conditions d'insalubrité, mais n'ont pas les moyens, les ressources, l'énergie, la confiance pour pouvoir défendre leurs propres droits. Faire reposer la responsabilité sur des locataires, des gens qui ne connaissent pas du tout leurs droits, c'est gros. Il faut des revendications plus fortes » (comité de pilotage)**

Comme le soulignent Hallée et Mballa, « il faut sursoir à une vision romantique et idéaliste de la pauvreté en faisant peser sur leurs épaules le poids de leur libération » (Hallée : Mballa, 2022). Dans ce cas, les mouvements sociaux deviennent nécessaires afin d'adresser des revendications aux diverses instances qui pourraient intervenir pour une justice sociale.



# Le sous-financement des organismes

Fraser accorde une place centrale aux mouvements sociaux qui sont, pour elle, porteur "d'émancipation et de justice sociale" (Lapointe, 2022). Le besoin de s'unir sur des enjeux communs et de structurer une voix forte est un constat qui a été très présent, surtout dans les groupes de discussion, mais qui a également été soulevé par le comité de pilotage.

**"Les organismes communautaires sont limités : ils veulent bousculer les choses, mais n'ont pas le pouvoir politique et c'est un blocage. On veut avancer les choses, mais souvent on est limités (exemple sur l'inclusion, la mixité etc) : il faut donc faire un partenariat avec les ministères provinciaux et fédéraux : interpeler les différents paliers du gouvernement." (P4G1)**

**« Peut-être que les intervenants peuvent faire plus pour soutenir l'arrondissement : faire pression sur la ville centre etc » (P3G1)**

**« Il faut se réunir pour pousser sur les mêmes choses, sur les grosses choses. S'organiser pour pousser dans les mêmes directions ....en termes de stratégie pour des changements plus ancrés... ça pourrait être bien » (P1G2).**

Historiquement, les groupes communautaires, initiés par et pour les gens de la communauté, avaient cette mission. Comme le souligne le Réseau québécois de l’Action Communautaire Autonome (RQ-ACA), l’action communautaire « constitue l’une des formes de participation citoyenne la plus importante, la mieux organisée et la plus engagée pour la justice sociale au Québec » (RQ-ACA, 2023).

Le gouvernement du Québec a d’ailleurs, suite à une importante mobilisation, consolidé sa reconnaissance de l’apport important du communautaire pour le développement social du Québec. C’est donc en 2001 que le gouvernement du Québec adoptait la politique : L’action communautaire, une contribution essentielle à l’exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec. Au sein de cette politique, on y reconnaît notamment « la contribution de l’action communautaire comme véhicule de participation sociale » (MESS, 2001). Par cette politique, le gouvernement reconnaît également « la contribution du communautaire à la lutte contre l’exclusion et contre la pauvreté, ainsi que de sa contribution au développement social et au développement d’une citoyenneté active » (MESS, 2001).

Le secteur communautaire est donc un acteur clé afin d’agir sur l’inclusion sociale et économique. Il permet d’abord de porter des revendications pour certains groupes qui ne sont pas en mesure de le faire eux-mêmes, mais permet également de favoriser les expériences positives de participation sociale (Lapierre, 2022) aux personnes qui en sont généralement exclues.

Or, malgré l’adoption de la politique de la part du gouvernement du Québec les organismes communautaires continuent d’être sous-financier. Malgré que le gouvernement lui-même reconnaît les limites du financement par projet, entre autres parce que ce mode de financement « ne favorise pas pleinement l’émergence d’une participation citoyenne innovatrice émanant d’un milieu où les problèmes sont directement vécus » (MESS, 2001), que pour pallier ces limites, « le gouvernement du Québec entend donc soutenir spécifiquement ce mouvement de transformation sociale visant le développement des communautés, grâce à un dispositif financier distinct des ententes de services » (MESS, 2001) force est de constater que peu d’actions concrètes vont en ce sens.

Le Réseau québécois Action Communautaire Autonome (RQ-ACA) soutient qu’en 2019-2020 que 55,2 % du financement était consacré à la mission globale (RQ-ACA, 2022), suivi de 35,7 % pour les ententes de service et de 8,7 % pour les projets ponctuels. Malgré une reconnaissance de l’importance du financement à la mission, une proportion de plus en plus importante du financement passe par les ententes de service et le financement par projet (RQ-ACA, 2022). Cette

passe par les ententes de service et le financement par projet (RQ-ACA, 2022). **Cette proportion de financement des organismes financés à la mission diminue à 41 % pour le territoire de Montréal-Nord qui en fait l'un des territoires de la ville le moins financé à la mission** (Shaw et Godin, 2019).

Comme le soulignent Shaw et Godin, en procédant à une analyse par dollar de financement, « **Montréal-Nord fait partie des arrondissements où le financement de la mission par personne à faible revenu est le plus faible** » (Shaw et Godin, 2019). Un meilleur financement des organismes communautaires est un enjeu important qui revient de façon récurrente dans la littérature. C'est également un enjeu soulevé lors des deux groupes de discussion. En plus de restreindre la capacité d'action dans une perspective de transformation sociale, le sous-financement des organismes affecte les conditions de travail au sein de ceux-ci et génère également un sentiment d'impuissance chez les personnes salariées devant l'ampleur des demandes de soutien qui leurs sont faites. Comme l'a souligné l'une des personnes intervenantes, « ce n'est pas la volonté qui manque, c'est les ressources, il manque de financement » (P1G1).

Un financement à la mission s'avère fondamental pour mener à bien le travail terrain. Cependant, selon la recherche menée par Shaw et Godin, en 2019, que 23 organismes sur les 62 organismes<sup>13</sup> présents sur le territoire reçoivent un financement à la mission de la part du gouvernement du Québec ou par Centraide. D'ailleurs certains des organismes participants ont souligné ne pas recevoir de financement public alors qu'ils en auraient grandement besoin. En somme, **un sous-financement à la mission affecte la capacité des groupes à répondre adéquatement aux besoins des populations qui de surcroît atteint leur autonomie, valeur fondamentale pour mener à bien leur mission.**

En plus d'un manque de financement à la mission, **les bailleurs de fonds (autant privés que gouvernementaux) sont souvent éloignés du milieu et, conséquemment, ne comprennent que peu les réalités du terrain.** Devant cette méconnaissance de la réalité terrain, les critères de subvention peinent à correspondant aux besoins des communautés et sont souvent « construit sur les besoins de la classe moyenne non racisée » (CIPC, 2021). D'autant plus que, comme le soutien Depelteau, le nouveau management public, un modèle de gestions inspiré du milieu des affaires et qui vise l'atteinte d'objectifs mesurables (Depelteau et al., 2013), percole jusqu'au communautaire et participe à l'affaiblissement du rôle revendicatif des groupes (Demoustier, 2002). Les bailleurs de fonds imposent des façons de faire contraires aux besoins des communautés. C'est une importante atteinte à l'autonomie des groupes qui, comme souligné, est pourtant l'un des aspects fondamentaux de l'action communautaire :

<sup>13</sup> Le nombre d'OBNL présent sur le territoire provient du répertoire des services sociaux et communautaires (OBNL) de Montréal-Nord colligé par le 211. En ligne : < <https://www.211qc.ca/repertoire/montreal/montreal-nord#map> >

**« Il nous faut du financement à la mission pour ne pas limiter les interventions. Mes bailleurs de fonds ne me permettent pas de passer davantage de temps avec chaque client et ça te met des barrières dans ton intervention, ce n'est pas du communautaire. Les bailleurs nous donnent de l'argent, mais nous dictent comment faire notre travail, c'est de la délégation de service. » (P5G1)**

Si la politique adoptée en 2001 visait la reconnaissance des groupes communautaires, cette reconnaissance doit transcender le symbolique et doit passer autant par un soutien financier que par la participation des organismes aux débats publics (MESS, 2001). Les acteurs sur le terrain se sentent peu entendus, voire laissés à eux-mêmes :

**« Il faut aussi que les décideurs publics nous écoutent davantage et nous impliquent dans les décisions parce que c'est nous qui connaissons réellement ce qu'il se passe sur le terrain. Nous les intervenant.es, il nous faut aussi de l'aide parce qu'on fait le travail de psychologues, mais ce n'est pas notre métier. On est tout, mais on nous entend pas ! » (P6G1)**

Une recherche menée par le CRISES expose d'ailleurs la nécessité d'une « horizontalité des relations de collaboration et de pouvoir » entre le milieu communautaire et les institutions (Heck et al., 2022).

# Unir les voix comme vecteur de transformation sociale

Selon les acteurs et actrices terrain, un plan stratégique entre les organismes permettrait « de vraiment avancer ensemble » (P4G2). C'est pourtant l'objectif du Plan de développement social qui se veut « un plan de quartier intégré et rassembleur, qui guidera l'action collective pour la période 2021 à 2026.

**Le PDS se veut l'aboutissement d'une démarche initiée par la Table de quartier de Montréal-Nord qui a perduré pendant près de deux ans et a pour objectif de guider l'action collective de l'arrondissement. Or, force est de constater que cette démarche n'est pas connue par l'ensemble des acteurs et actrices terrain.** Cette méconnaissance du PDS démontre les enjeux liés à la diffusion de l'information au sein du territoire.

À ce sujet, les personnes intervenantes ont souligné manqué d'espace et de temps de réseautage et que ces lieux étaient surtout destinés aux directions des organismes. Pourtant, selon plusieurs, en plus de favoriser l'efficacité des interventions, ces espaces favoriseraient une mobilisation commune. Comme le souligne une des personnes participantes,

**« En se constituant comme un groupe, les organismes deviennent une force et peuvent avoir des répercussions... est-ce qu'ils [les organismes] sont conscients de ce pouvoir et comment faire... comment faire pour que les organismes trouvent leur place à Montréal-Nord » (P1G2)**

**Ces espaces en plus de permettre des mobilisations communes favoriseraient une mutualisation des ressources, un renforcement des liens entre les différents organismes et ainsi permettraient le renforcement des collaborations déjà existantes entre les organismes** (CIPC, 2021). Encore faut-il que le financement permettent ce temps de réseautage entre les organismes. Comme le souligne une personne participante :

**« Une vision commune permettrait de mieux organiser notre collaboration et de voir comment on s'imbrique un dans l'autre. Ça permettrait d'atténuer les tensions, » (P4G2)**

Ces tensions dont fait allusion une des personnes participantes qui a également été identifiée dans la revue de littérature (CIPC, 2021 ; Hallée : Mballa, 2022) ajoutée au sous-financement des organismes peuvent « altérer les revendications en regard des politiques publiques » (Hallée : Mballa, 2022).

Cela dit, il est grand temps que les instances politiques et institutionnelles cessent, à coup de politiques néolibérales, d'effriter le filet social qui s'avère fondamental afin de garantir l'effectivité des droits pour l'ensemble de la communauté. Au discours de la responsabilisation individuelle (Wacquant, 2010) doit se substituer un investissement massif dans les programmes qui réduisent les inégalités sociales et économiques afin de parvenir à une société juste et inclusive.



# Des projets inspirants à visée transformatrice !

Au-delà des injustices sociales vécues par les personnes résidentes de Montréal-Nord, le territoire se caractérise par une impressionnante capacité de mobilisation, d'innovation et de grandes réussites en plus de l'investissement quotidien de personnes qui luttent pour une justice sociale. En effet, autant dans la revue de littérature (Mazot-Oudin, 2021) que lors des groupes de discussion, des initiatives à portée transformatrice ont pu être identifiées. Ce rapport ne permet pas de rendre justice au travail absolument phénoménal qui est accompli quotidiennement sur le territoire ni des réussites qui ont émergé de ce travail.

D'abord, parce que le territoire regorge d'initiatives qui ont de réels effets sur les communautés et que le présent projet ne permet pas le travail d'une telle envergure. Il serait d'ailleurs souhaitable de faire une recension de ces initiatives autant présentes que passées afin d'orienter les actions futures. Les projets passés sont intéressants à analyser puisque comme l'ont souligné les organismes, la pérennisation des projets qui fonctionnent bien est difficile due aux modes de financement et des exigences des bailleurs de fonds « d'être continuellement dans l'innovation » (P3G1). Cela dit, bien que certains projets n'ont pu survivre, ils n'en demeurent pas moins intéressants.

De plus, le présent projet se voulait surtout une revue de littérature des barrières à l'inclusion sociale et économique des personnes nord-montréalaises. En ce sens, il a été impossible de faire une analyse approfondie des différents projets actuellement en place sur le territoire. Dans la prochaine section nous aborderons quelques-uns de ces projets.

# La santé communautaire au cœur de Montréal-Nord

L'espace santé citoyen (ESC) est un projet développé par Paroles d'ExcluEs et les personnes citoyennes de Montréal-Nord. Situé dans un appartement alloué par la Société d'habitation populaire de l'est de Montréal (SHAPEM), l'ESC permet d'agir sur certaines dimensions de la parité de participation des personnes nord-montréalaises.

L'Espace Santé Citoyen (ECS) offre une pluralité d'espaces de prise de parole et favorise le pouvoir d'agir des communautés (Ruelland, 2020). Comme le souligne Ruelland, l'ESC permet un engagement citoyen « qui se traduit par un passage d'un rôle d'usager de services de santé — souvent éloignés du domicile — à un rôle de citoyen actif revendiquant ses droits à des services de proximité ou même à un rôle de "citoyen-acteur" ou de "citoyen-relais" qui met en place des activités par/pour sa communauté » (Ruelland, 2020). Si l'ESC permet d'agir à la fois sur la reconnaissance et la représentation des individus, nous n'avons pu identifier la façon dont ce projet intervient sur la dimension distributive de la parité de participation ce qui pourrait constituer un frein à la participation pour

## Le projet des supers voisines

Le projet des Supers voisines élaboré par Hoodstock a été salué par plusieurs personnes intervenantes notamment pour sa force mobilisatrice et son ancrage dans le territoire. Tout comme pour le projet de l'ECS, ce projet n'a pas fait l'objet d'une analyse spécifique. En ce sens, il est impossible de comprendre les effets sur l'ensemble des acteurs et actrices du projet, notamment et surtout sur les supers voisines, mais également sur les organismes du quartier ainsi que leurs équipes. Cela dit, selon les informations obtenues lors des groupes de discussion et des comités de pilotage ce projet a permis d'agir à la fois sur la distribution, la reconnaissance et la représentation de personnes nord-montréalaise.

**« J'pense aux super voisines, c'est fou ce qu'elles font. Une d'entre elles était venue à une [activité organisée par notre organisme] et sur le FLY elle a fait de la traduction... les gens voyaient en elle une figure... ce genre de projet là, clairement il a eu un impact sur le quartier pis on a vu le succès de cette activité-là. » (P2G2)**

Comme souligné, l'accès à l'information est un enjeu présent à Montréal-Nord, en effet au-delà des difficultés d'accès les informations reçues ne sont pas toujours adéquates (Mazot-Oudin, 2021). Ce projet a donc permis de rejoindre des personnes citoyennes généralement éloignées des organismes, de faire un référencement adapté à leurs besoins et de manière plus large, favoriser le pouvoir d'agir des femmes qui s'y sont investies. Le projet des Supers voisines agit également sur la dimension de la distribution puisqu'il offre des opportunités d'emplois à des personnes qui peuvent être généralement éloignées du marché du travail.

Les super-voisines ont également été présentes lors d'un forum sur les besoins des personnes en situation d'itinérance et les besoins des personnes migrantes organisés par Foyer du Monde et le RAPSIM. Cette expérience, en plus de rendre visibles les enjeux rencontrés par les personnes migrantes, permet des expériences positives de participation citoyenne.



# Valoriser les réussites du quartier

Montréal-Nord, malgré les nombreux défis rencontrés, regorge de réussites ! Pourtant, l'image du quartier demeure négative ce qui atteint le regard que les personnes qui y résident portent sur elles-mêmes (Mazot-Oudin, 2021). La nécessité de redorer l'image de Montréal-Nord autant auprès des journalistes que des populations locales et surtout des jeunes (CIM, 2021) a été nommée de façon unanime par les acteurs et actrices du terrain (CIM, 2021). Parmi les initiatives intéressantes, soulignons une exposition organisée par Hoodstock : Des visages font briller Montréal-Nord à la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord en mars 2022.

Une initiative similaire a eu lieu dans un des parcs de Côte-Des-Neiges. L'exposition avait pour objectif de mettre en lumière les contributions des personnes noires du quartier. Cette exposition dans un parc permet une grande visibilité et contribue à valoriser les personnes du quartier en exposant des modèles par et pour les personnes du quartier.



# L'habitat-santé communautaire :

Si le projet présenté dans les prochaines lignes n'est pas sur le territoire nord-montréalais, mais plutôt sur le territoire de Gatineau, il demeure pertinent afin d'illustrer un projet qui agit simultanément sur les trois dimensions de la parité de participation tel que conçu par Fraser.

Le Mimosa du quartier est un projet d'habitations communautaires qui héberge majoritairement des familles en situation de vulnérabilité, notamment des mères « majoritairement issues de communautés culturelles » de l'Afrique de l'Ouest et du centre de l'Afrique (Lapierre et al., 2022). Ce projet d'habitations communautaires offre également du soutien communautaire « qui se déploie par un accompagnement de proximité, des services communautaires préventifs en promotion de la santé et des services de soutien aux jeunes familles aux prises avec des vulnérabilités dans le but de favoriser leur autonomisation et leur épanouissement » (Lapierre et al., 2022) Ce soutien en logement communautaire se traduit notamment par la présence au sein de l'immeuble d'un centre communautaire en santé préventive dans lequel est embauchée une personne infirmière. Des Cercles préventifs han's kaï inspiré de pratiques japonaises ont également été mis en place. Ces cercles préventifs en saines habitudes de vie et milieux favorables visent

**à offrir un lieu de transfert, de partage et de soutien collectif au changement d'habitudes de vie par la motivation, l'autoefficacité et la facilitation à l'exercice de choix santé soutenu par des pratiques cliniques préventives [...] et aussi à créer un noyau d'agents multiplicateurs de promotion de la santé dans la collectivité pour soutenir le changement de normes sociales favorables à la santé. (Lapierre et al., 2022)**

Ce type de projet permet d'agir sur l'ensemble des dimensions constituantes de la justice sociale qui, en plus d'agir sur les conditions objectives (distribution) et intersubjectives (reconnaissance), favorise les expériences positives de participation (représentation).

D'une part, l'accès à un logement subventionné permet une distribution et favorise les conditions matérielles des personnes locataires. Les familles peuvent donc éviter d'utiliser une trop grande proportion de leur revenu pour se loger, et ce, au centre de la ville de Hull. En plus des logements subventionnés, certains contrats d'entretien ont pu être octroyés aux résidentes plutôt que faire appel à des agences externes.

Ce projet permet également de favoriser la participation des personnes locataires, principe au cœur du soutien communautaire en logement (MSSS, 2022). Au Mimosa du quartier, le conseil d'administration est paritaire ce qui permet aux personnes locataires d'avoir un pouvoir supérieur à la direction et aux personnes intervenantes. Des initiatives de solidarité ont également émergé entre les locataires notamment de l'aide aux devoirs. Ces pratiques ont permis des expériences positives à la vie démocratique et renforcé le pouvoir d'agir de femmes qui ont expérimenté par le passé un déni de leur pleine citoyenneté (Lapierre et al., 2022).

Si nous avons pris le temps d'exposer ce projet, c'est qu'il nous paraît exemplaire sur le plan de la justice sociale. Ce projet, en plus d'améliorer les conditions matérielles et de santé, a su par différentes pratiques, mettre en place un espace qui favorise une expérience positive à la vie démocratique de femmes qui en sont généralement exclues. Ces pratiques et expériences positives ont permis l'amélioration du pouvoir d'agir de même que l'accès à d'autres biens sociaux tel que l'emploi et l'éducation (Lapierre et al., 2022).



# Conclusion 09

Comprendre les barrières à l'inclusion sociale et économique des personnes résidentes de Montréal-Nord implique d'abord une compréhension commune de ce qu'est l'inclusion sociale et économique. **L'inclusion, contrairement à l'intégration, implique une transformation de l'environnement social des individus.** Cette façon de faire évite que le poids de l'intégration ne repose que sur les individus et implique des transformations sociales.

**Agir sur les barrières à l'inclusion sociale et économique des personnes résidentes de Montréal-Nord implique donc d'agir sur les différentes structures sociales, économiques et politiques qui engendrent des injustices entravant leur parité de participation à la vie sociale.** Le cadre théorique de Fraser plus qu'une matrice d'analyse permet également la mise en place de pratiques d'interventions qui favorisent la parité de participation (Lapierre et al., 2022).

Le droit au logement, le droit à l'éducation/formation, le droit au travail, le droit à la santé, le droit à la dignité sont des droits fondamentaux à l'être humain qui lorsque bafoués ont de sérieuses conséquences sur la santé globale des individus (Lapierre et al., 2022). Pour garantir ces droits, notre société doit favoriser l'inclusion, de surcroit garantir l'effectivité des droits civils et politiques de même que les droits économiques, sociaux et culturels, de l'ensemble des membres de la communauté, « aussi marginale soit-elle » (PDS).

Il importe donc d'agir simultanément sur les conditions objectives (distribution) et intersubjectives (reconnaissance) des communautés afin de générer des expériences positives de participation sociale qui implique de créer les espaces possibles pour le faire plutôt qu'uniquement inciter à la participation (Lapierre et al., 2022).

Le présent rapport ne prétend pas avoir fait une analyse exhaustive des barrières et encore moins des pistes de solution. En effet, ce projet avait surtout pour objectif d'identifier les barrières à l'inclusion sociale et économique de même que les pistes de solution contenue dans les documents identifiés par les organismes du comité de pilotage.

## **Pour bref rappel, dans le PDS, les actions identifiées pour le projet porteur à l'inclusion sociale et économique sont :**

Plus de personnes intervenantes sociales et de personnes travailleuses de rue ;

Former et accompagner les employeurs, organismes, institutions et citoyens à l'antiracisme, à l'approche interculturelle, l'inclusion ;

Accès aux services de garde pour les personnes demandant l'asile ;

Ouvrir les espaces de dialogues pour mieux comprendre les besoins.

## **Souhaits issus du forum éclaté citoyen, directement en lien avec les actions :**

Trouver des mentors pour les jeunes ;

Interdire le profilage racial ;

Se faire entendre en matière de sécurité ;

Reprendre du pouvoir par rapport aux forces de l'ordre ;

Augmenter le nombre et faciliter l'accès à des garderies abordables pour donner la possibilité aux parents de se trouver un travail.

# Synthèse des enjeux liés au logement

Enjeux		Pistes de solution	
(U)	<b>Discrimination en logement</b>	(RL) (D) (X) (X-RL)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faciliter le processus de plainte en matière de discrimination en habitation</li> <li>Campagne d'informations auprès des locataires sur les recours possibles en matière de discrimination en logement</li> <li>Multiplier les points d'informations dans les différents organismes</li> <li>Campagne de sensibilisation auprès des propriétaires sur les enjeux de discrimination en logement</li> </ul>
(U)	<b>Les enjeux d'insalubrité</b>	(X-GD) (RL)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Se mobiliser pour obtenir davantage d'inspecteurs dans l'arrondissement</li> <li>Sanction coercitive pour les propriétaires</li> </ul>
(U)	<b>Rareté dans l'offre de logement</b>	(RL)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contrôler l'augmentation des loyers notamment par l'implantation d'un registre des baux (inviter les personnes à s'inscrire sur le registre des beaux citoyens?)</li> </ul>
(U)	<b>Le manque de logement sociaux et communautaire (avec ou sans soutien communautaire)</b>	(U) (GD-RL) (RL-GD) (GD) (X-RL)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bonifier l'offre de Logements sociaux et communautaires</li> <li>Assouplir les normes d'admissibilité aux logements sociaux (notamment pour les personnes dont le statut d'immigration est précaire)</li> <li>Ressources pour femmes et surtout mère monoparentales (CIPC, 2021)</li> <li>Prévoir une ressource d'hébergement d'urgence pour les femmes en difficulté et/ou femmes victimes de violence conjugale (CIPC, 2021)</li> <li>Prévoir des logements sociaux et communautaires pour les personnes non domiciliées et/ou avec des enjeux de santé mentale</li> </ul>
(X)	<b>Favoriser l'encrage des personnes du quartier</b>	(RL)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer des projets de propriétés à capital partagé (Voir Vivacité)</li> </ul>

Légende: (U) Unanime (RL) Revue de littérature (GD) Groupe de discussion (X) Comité de pilotage

# Synthèse des enjeux liés aux jeunes

Enjeux			Pistes de solution		
(U)	<b>Décrochage scolaire</b>	(U)	Participation parentale	(U) (X) (X) (U)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser la participation parentale (CIPC, 2021)</li> <li>Meilleures offres de services pour les 6–12 ans</li> <li>Bonifier l'offre de service d'aide aux devoirs</li> <li>Adapter les services pour les jeunes issus de l'immigration. (CIPC, 2021)</li> </ul>
		(U)	Discrimination et racisme à l'école (CIPC, 2021)	(X) (RL)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Permettre des lieux d'échange qui laisse place à l'expérience vécue des victimes de discrimination et favoriser la reconnaissance de ces expériences dans une optique de pouvoir d'agir.</li> <li>Formation et programme pédagogique antiraciste (CIM, 2020)</li> </ul>
(U)	<b>La participation des jeunes aux activités</b>	(U)	Enfant avec responsabilités familiales	(RL)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prévoir des haltes-garderies lors d'activité prévue pour les jeunes afin de leur permettre d'amener leur fratrie (CIPC, 2021)</li> </ul>
				(U)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bonifier l'offre d'activité pour les jeunes et prévoir des transports sécuritaires (CIPC, 2021)</li> </ul>
				(X)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Créer des liens avec les parents afin de favoriser la participation des jeunes aux activités parascolaires.</li> </ul>
(U)	<b>Participation parentale</b>		Peur de la stigmatisation (CIPC, 2021)	(GD)	<ul style="list-style-type: none"> <li>un espace de rencontre et discussion sur les difficultés que les parents rencontrent (CIPC, 2021)</li> </ul>
			Barrières linguistiques (CIPC, 2021)	(U)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Offrir des services de répit pour les parents (CIPC, 2021)</li> </ul>
				(U)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prévoir des communications aux parents multilingues (CIPC, 2021)</li> </ul>

Légende: (U) Unanime (RL) Revue de littérature (GD) Groupe de discussion (X) Comité de pilotage

# Synthèse des enjeux liés aux jeunes (suite)

Enjeux		Pistes de solution		
(U)	Des modèles pour les jeunes		(X)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valoriser les modèles positifs autour des jeunes, qui sont dans leur quotidien</li> </ul>
			(X)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer des espaces de guérisons qui permettent aux jeunes de s'exprimer sur leur vécu, que ces espaces puissent à la fois permettre aux jeunes d'être entendus, mais également mener à la production d'initiative qui permettent une sensibilisation</li> </ul>
			(X)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Campagne afin de mettre en lumière les réussites du quartier</li> </ul>
(U)	Stigmatisation des jeunes	(U)	Discrimination en emploi des jeunes	
		(U)	Stigmatisation des jeunes dans le quartier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer des activités qui permettent les partages intergénérationnels (CIPC, 2021)</li> </ul>
		(RL-GD)	Profilage racial (Armony 2019, Livingstone et al, 2020)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lutter afin d'interdire le profilage racial notamment par l'abolition de la politique sur les « gangs de rue » et une modification des règlementations sur les incivilités (Livingstone et al. 2021)</li> </ul>
(U)	Les jeunes femmes (CIPC, 2021)	(RL)	Peur de la stigmatisation (CIPC, 2021)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer l'éducation à la sexualité (CIPC, 2021)</li> </ul>
		(RL)	Barrières linguistiques (CIPC, 2021)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Offrir des espaces d'échanges sur les réalités qu'elles vivent (CIPC, 2021)</li> </ul>

Légende: (U) Unanime (RL) Revue de littérature (GD) Groupe de discussion (X) Comité de pilotage

# Synthèse d'accès à la santé

Enjeux		Pistes de solution	
(U)	Défi dans l'accès aux ressources: (manque d'infrastructure/transport)	(RL-GD) (U)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un nouveau service alternatif en santé, accueillant et accessible (Heck:Lapalme, 2017) /maison bleue</li> <li>• Enjeux de transport (coût et le manque de transport adapté)</li> </ul>
(U)	Offre de services insuffisante	(RL-GD) (U) (RL-GD) (RL) (GD-RL) (X-RL) (U)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ajouter des services en pédiatrie (Heck:Lapalme, 2017)</li> <li>• Plus de personnes intervenantes (Heck:Lapalme, 2017)</li> <li>• offrir des services aux personnes immigrantes à statut précaire (Heck:Lapalme, 2017)</li> <li>• Plus de médecins (Heck:Lapalme, 2017)</li> <li>• Accès aux services en santé sexuelle (Heck: Lapalme, 2017)</li> <li>• Besoin d'accompagnement pour les personnes âgées (comprendre le dosage/prescription) (CIM, 2021)</li> <li>• Bonifier l'offre de service en santé mentale (Mazot-Oudin, 2021; Heck:Lapalme, 2017; Ruelland, 2020)</li> </ul>
(RL)	Discrimination vécu au sein des services de santé (Tannouche Bennani-Touré Kapo, 2019; heck-Lapalme)		

Légende: (U) Unanime (RL) Revue de littérature (GD) Groupe de discussion (X) Comité de pilotage

# Emplois / formations

Enjeux			Pistes de solution		
(U)	Rareté des offres d'emploi décent sur le territoire		(U) (GD) (GD-X) (GD-X)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement d'un bassin d'emploi décent près des résidences</li> <li>Embauche locale autant au sein des organismes que des institutions</li> <li>Embauche de personnes qui permettent des modèles positifs aux personnes résidentes de Montréal-Nord</li> <li>Entamer et/ou poursuivre les réflexions au sein des organismes afin que les milieux de travail soit plus inclusifs et accessible aux personnes éloignées du marché de l'emploi.</li> </ul>	
(U)	Exigences d'emploi élevées	(U)  (U)  (U)	L'accès aux ordres professionnels  Non reconnaissance des expériences de travail acquis à l'extérieur du Canada  Non reconnaissance des diplômes	(RL)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entamer un dialogue pour faciliter l'accès aux ordres professionnels (CCPI, 2021)</li> </ul>
(U)	Conciliation famille-travail-étude-entrepreneuriat			(U)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accès aux milieux de garde subventionnés (y compris pour les personnes demandeuses d'asile)</li> </ul>
(U)	Accès à la formation	(X)	Lieux de formation éloignée du territoire	(X) (RL) (U)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer des lieux de formation (y compris universitaire) sur le territoire nord-montréalais</li> <li>Adapter l'offre de formation aux différents profils</li> <li>Sensibiliser les bailleurs de fond aux réalités nord-montréalaise (CIPC, 2021)</li> </ul>

Légende: (U) Unanime (RL) Revue de littérature (GD) Groupe de discussion (X) Comité de pilotage

# Enjeux transversaux

## Enjeux

## Pistes de solution

(U)	<b>Accès à l'information</b> (CIPC, 2021; CIM 2021)	(U)	Barrières linguistiques (Heck:Lapalme, 2017; CIM, 2021)	(RL) (GD-X) (GD) (RL)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Produire un bottin de ressources multilingues, papier du même type que 211. (CIM, 2021)</li> <li>• Multiplier les points d'information</li> <li>• Offrir des ateliers de littératie numérique</li> <li>• Distribution d'un bottin de ressources à l'ensemble des familles du quartier (CIPC, 2021)</li> </ul>
		(U)	Informations en provenance du réseau qui peut s'avérer parfois erronées (Mazot-Oudin, 2021)		
		(U)	Niveau de littératie		
		(U)	Fracture numérique (Mazot-Oudin, 2021)		
(U)	<b>Mobilité</b>	(U)	Territoire enclavé (Hammouda, 2018)	(U) (RL-X) (U) (X) (GD)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bonifier l'offre de service sur l'ensemble du territoire autant interne qu'externe (Hammouda, 2018; CIM, 2021) qui tiennent compte du temps de transport vers les pôles d'emplois (Leloup et al.,2018)</li> <li>• Intégration des personnes citoyennes dans l'élaboration des projets d'aménagement Navette Or (CIM, 2021)</li> <li>• Bonifier l'offre de service en transport adapté.</li> <li>• Offrir des services de navette interorganismes et/ou vers les activités pour les jeunes "assurant ainsi un transport sécuritaire qui soulage les parents d'une charge supplémentaire" (CIPC, 2021)</li> <li>• Une tarification hebdomadaire équivalente à la passe mensuel</li> <li>• Élargir la gratuité des transports à l'ensemble des populations en situation de vulnérabilité (Tannouche Bennani-Touré Kapo, 2019; Ghebi-Hance-Rousseau, 2020)</li> </ul>
		(U)	Territoire moins bien desservi que d'autres arrondissements (Hammouda, 2018)		
		(U)	Coûts liés aux transport (CIM, 2021; Heck-Lapalme, 2017; Tannouche Bannani-Touré Kapo, 2019)		
		(U)			
(U)	<b>Vie de quartier sur l'ensemble du territoire</b> (CIM, 2021; CIPC, 2021)	(U)	Faible présence d'infrastructure à l'exception de l'Est de l'arrondissement	(RL-GD) (RL) (U)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de lieux de socialisation notamment pour les personnes âgées et que ces lieux soient accessible et à proximité (CIM, 2021)</li> <li>• Bonifier l'offre d'espace communautaire sur l'ensemble du territoire, pas uniquement dans l'Est (CIPC,2021)</li> <li>• Établir une « maison multigénérationnelle » pour que jeunes et personnes aînées abordent ensemble les savoirs technologiques (CIPC, 2021)</li> </ul>
		(U)	Le manque d'offre d'activité pour adultes et jeunes		
		(U)	Le manque d'espace qui permettre les occasions de rencontre (CIM, 2021)		

# Bibliographie

Armony, Victor (2019) Les interpellations policières à la lumière des identités racisées des personnes interpellées : Analyse des données du Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) et élaboration d'indicateurs de suivi en matière de profilage racial.

Bach, Catherine (2019) Projet photovoix : Le plaisir, un besoin essentiel pour toutTEs

Blain, Marie-Jeanne et al. (2018) Synthèse du rapport de recherche. *Portrait de l'intégration professionnelle des personnes immigrantes au Québec : expériences et points de vue croisés sur les obstacles systémiques, les éléments facilitants et les ressources.*

Bourdon, S., Supeno, E. et Longo, M.-E. (2021). *Parcours de vie et interactions avec les acteurs du marché du travail des personnes éloignées du marché du travail.* Rapport de recherche. Sherbrooke : Chaire-réseau de recherche sur la jeunesse du Québec (CRJ) et Centre d'études et de recherches sur les transitions et l'apprentissage (CÉRTA).

Boustany, Diasy et Bochra Manaï (2014) L'entrepreneuriat des femmes immigrantes : de l'idée au projet : Recension des bonnes pratiques de l'offre de soutien au parcours entrepreneurial des femmes immigrantes.

Cariès, Ricardo, Isabel Heck, Florianne Socquet-Juglard et Marie Simard, (2021) *L'îlot Pelletier à Montréal-Nord : quels enjeux prioritaires 10 — ans après l'implantation d'un modèle de transformation socio territoriale dans le secteur ?*

Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM) et Femmessor (2021) *Diversité entrepreneuriale : des impacts majeurs pour le Québec et sa métropole : Impacts économiques, sociaux et environnementaux d'une entrepreneuriat plus inclusif*

Centre d'éducation et d'action des femmes de Montréal (CÉAF) *Outils d'information et de sensibilisation.* En ligne : < <https://www.ceaf-montreal.qc.ca/public/outils-logement.html>>

Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC) (2021) *Portrait de la violence commise et subie chez les jeunes de l'arrondissement de Montréal-Nord : enjeux, pistes de solutions et recommandations (2e édition)*

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) (2023) Rapport annuel sur les minorités visibles : Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) (2020) Projet de loi no.53 : Loi sur les agents d'évaluation de crédit. En ligne : <[https://www.cdpdj.qc.ca/storage/app/media/publications/memoire\\_PL53\\_agence\\_evaluation\\_credit.pdf](https://www.cdpdj.qc.ca/storage/app/media/publications/memoire_PL53_agence_evaluation_credit.pdf)> (consulté le 31 janvier 2023)

Commission des partenaires du marché du travail (2021) *Se préparer à un marché du travail en transformation : référentiel québécois des compétences du futur*

Conseil interculturel de Montréal (CIM) (2021) Les personnes âgées immigrantes et/ou racialisées : favoriser des milieux de vie inclusifs.

Demoustier, Danièle. « Le bénévolat, du militantisme au volontariat » Revue Française des affaires sociales, 2002, p.97-116

Direction de la qualité, de l'évaluation, de la performance organisationnelle et de l'éthique (DQEPE) (2016) Portrait de la petite enfance (0 à 5 ans) : Territoire du CLSC de Montréal-Nord. En ligne : <[https://cdn.ciussnord-mtl.ca/documents/Menu/Votre\\_CIUSSS/portrait-territoire/Informations\\_populationnelles/PORTRAIT-0-4\\_ans-RLS-AMN\\_CLSC-MTL-N\\_11-2016.pdf?1570042513](https://cdn.ciussnord-mtl.ca/documents/Menu/Votre_CIUSSS/portrait-territoire/Informations_populationnelles/PORTRAIT-0-4_ans-RLS-AMN_CLSC-MTL-N_11-2016.pdf?1570042513)>

Direction du développement économique et urbain (DDÉU) (2011) L'évolution de l'emploi à Montréal 1981-2006

Direction régionale de santé publique de Montréal (DRSPM) (2016) Vers une nouvelle approche d'intervention en habitation, En ligne : [https://santemontreal.qc.ca/fileadmin/fichiers/professionnels/DRSP/Directeur/Rapports/Memoire\\_DRSP\\_SHQ\\_3\\_novembre\\_2016.pdf](https://santemontreal.qc.ca/fileadmin/fichiers/professionnels/DRSP/Directeur/Rapports/Memoire_DRSP_SHQ_3_novembre_2016.pdf)

Shaw Emory, Godin Pierre (2019) Le financement de la mission des organismes communautaires de Montréal-Nord, Montréal, rapport produit à l'intention de la Table de quartier et de l'arrondissement de Montréal-Nord. En ligne : <<https://www.lescale.org/medias/files/MEDIA/NOUVELLES/Publications/201909-17%20-%20Presentation%20financement%20organismes.pdf>> Fédération des OSBL d'habitation de Montréal (FOHM) (2021) Fiche informative sur la situation du logement : Montréal-Nord, En ligne : <<https://fohm.org/wp-content/uploads/2021/09/Montreal-Nord.pdf>>

Fraser, Nancy (2011 [2005]) Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution

Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) (2020) Accès au logement : faire davantage pour lutter contre la discrimination et les conséquences du racisme systémique. En ligne : <[https://www.frapru.qc.ca/wp-content/uploads/2020/10/2020oct20\\_MemoireFRAPRUGACR.pdf](https://www.frapru.qc.ca/wp-content/uploads/2020/10/2020oct20_MemoireFRAPRUGACR.pdf)> (consulté le 10 janvier 2023)

Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) (2019) Dossier noir : Femmes logement et pauvreté. En ligne : <<https://www.frapru.qc.ca/wp-content/uploads/2019/03/DNFemmes2019.pdf>>

Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) (2018) Logement et pauvreté au Québec : Dossier Noir 7e édition, En ligne : <<https://www.frapru.qc.ca/wp-content/uploads/2018/06/Dossier-Noir-2018.pdf>>

Gaudreau, Louis. (2017) « Quand le domicile devient un actif financier. Économie politique de la financiarisation du marché de l'habitation au Canada. » no.18, *Revue Française de Socio-Économie*, p.143-163

Ghaffari, Leila, Juan-Luis Klein et Jean-Marc Fontan (2018) Portrait de la population de l'arrondissement de Montréal-Nord.

Groupe d'action contre le racisme (2020) Le racisme au Québec : tolérance zéro

Gustave, Ricardo (2021) Diversité et inclusion, Montréal : une métropole qui assume sa diversité ? P.203-215 dans Jonathan Durand Folco dir. *Montréal en chantier : Les défis d'une métropole pour le XXIe siècle*,

Hammouda, Karim (2018) *Défavorisation et mobilité domicile-travail en proche banlieue : le cas de Montréal-Nord*

Hallée, Yves et Albert Amba Mballa (2022) Itinérance et marginalisation : Une analyse à partir du cadre théorique de la justice sociale de Fraser dans Paul-André Lapointe et Martine D'Amours dir. *Innovations sociales et justice social au regard de la Théorie critique de Nancy Fraser*, p.129 à 157

Heck Isabel, Isabelle Ruelland, Sylvain A. Lefèvre, Grégoire Autin, Izara Gilbert et Ricardo Cariès (2022) Effet de la pandémie COVID-19 sur les organismes communautaires de Montréal-Nord : constats et perspectives. *Les Cahiers du CRISES*

Heck, Isabel et Veronic Lapalme, (2017) Étude sur les besoins et aspirations des citoyenNES en termes de services de santé à Montréal-Nord

Hurteau, Philippe et Minh Nguyen (2016) Les conditions d'un salaire viable au Québec en 2016 ? En ligne : <[https://iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2021/03/Salaire\\_viable\\_WEB\\_05.pdf](https://iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2021/03/Salaire_viable_WEB_05.pdf)>

IUPE (2021) Pratiques des organismes communautaires sous la Covid-19 : vers une réduction des inégalités ?

Jolivet Violaine, Khelifi Chakib, Vogler Antoine (2021) *Stigmatisation par l'espace à Montréal-Nord : revitalisation urbaine et invisibilisation de la race, Justice spatiale |Spatial Justice*, no 16,

Lapierre, Judith, Léonel Philibert, Pamela Bou-Malhab, Marie-Pierre Gagnon, Jacques caillouette, Brigitte Kankindi (2022) Mimosa du Quartier : Pouvoir d'agir, justice sociale et humanisation des pratiques auprès de femmes immigrantes en situation de pauvreté Fraser dans Paul-André Lapointe et Martine D'Amours dir. *Innovations sociales et justice social au regard de la Théorie critique de Nancy Fraser*, p.77 à 129

Lapointe, Paul-André (2022) Justice sociale et reconnaissance à l'épreuve des logiques émancipatoires : Étude comparée des apports de Nancy Fraser et d'Axel Honneth dans Paul-André Lapointe et Martine D'Amours dir. *Innovations sociales et justice social au regard de la Théorie critique de Nancy Fraser*, p.7 à 46

Lapointe, Paul-André (2020) La théorie critique de Nancy Fraser

Le Capitaine, Jean-Yves (2013) L'inclusion n'est pas un plus d'intégration : l'exemple des jeunes sourds

Leloup, Xavier avec la collaboration de Richard Maaranen et Damaris Rose (2018) *La nouvelle géographie sociale de Montréal : évolution de la distribution socio-spatiale du revenu entre 1980 et 2015 dans la région métropolitaine de Montréal*

Livingstone, Anne-Marie, Marie Meudec et Rhita Harim (2021) Le profilage racial à Montréal, effets des politiques et des pratiques organisationnelles. *Nouvelles pratiques sociales* 31 (2), p.126-144

Manaï, Bochra et Boustany, Daisy pour Femmessor Montréal (2014) L'entrepreneuriat des femmes immigrantes : de l'idée au projet — recension

Mazot-Oudin, Antoine (2021) *Les habitant.e.s de Montréal-Nord et la COVID-19 : Impacts et rapport aux institutions*,

Montréal en statistique (2018) profil sociodémographique : Recensement 2016, En ligne : <[https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/MTL\\_STATS\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PROFIL\\_SOCIOD%20MO\\_MONTR%C9AL-NORD%202016.PDF](https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/MTL_STATS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PROFIL_SOCIOD%20MO_MONTR%C9AL-NORD%202016.PDF)> (Consulté le 14 décembre 2022)

ONU-HABITAT, Le droit à un logement convenable, En ligne : <<https://www.ohchr.org/sites/default/files/>

Tannouche-Bennani, Selma et Leslie touré kapo (2019) Droit à la ville : Montréal-Nord entre disparités territoriales et racisme systémique vécu

Regroupement des comités logement et association de locataires du Québec (RCLALQ) (2020) Discrimination et Logement : Une pandémie qui conduit au mal-logement. En ligne : <<https://rclalq.qc.ca/wp-content/uploads/2020/06/Enqu%C3%A9e-discrimination-RCLALQ-2020.pdf>>

Réseau Québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA) (2022) L'action communautaire autonome : un maillon essentiel du filet social : Mémoire prébudgétaire 22-23

Réseau Réussite Montréal (RRM) (2021) Conversations en réussite éducative : rencontres avec les territoires montréalais : Montréal-Nord

Ruelland, Isabelle (2020) Pratiques collaboratives en santé de proximité à Montréal-Nord au croisement des initiatives citoyennes

Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) En ligne : <<https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/international-covenant-economic-social-and-cultural-rights>>

Posca, Julia (2020) Les agences de placement, un intermédiaire de trop ?, En ligne : <<https://iris-recherche.qc.ca/blogue/travail-et-emploi/les-agences-de-placement-un-intermediaire-de-trop/#:~:text=Les%20salari%C3%A9s%20des%20agences%20sont,un%20dip%C3%B4t%C3%ABme%20de%20niveau%20postsecondaire>>

Salamanca Cardona, Manuel (2018) Les agences de placement à Montréal et le travail immigrant : une composant du racisme systémique au Québec ? Sociologie et sociétés 50 (2), p. 49-76

Soares, Angelo (2021) Le racisme à l'encontre de membres cols-bleus dans l'arrondissement de Montréal-Nord : Rapport d'enquête, En ligne : <<https://scfp.qc.ca/wp-content/uploads/2021/05/Rapport-Racisme-Final1470-1.pdf>>

Montréal : Montréal-Nord, Plan d'action collectif : Priorité habitation pour un Montréal-Nord inclusif (2022-2032),

Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) (2022) Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social et communautaire, En ligne : <<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2022/22-704-O2W.pdf>>

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Politique gouvernementale : L'action communautaire, une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec, (2001) En ligne : <[file:///C:/Users/chane/Downloads/SACA\\_politique.pdf](file:///C:/Users/chane/Downloads/SACA_politique.pdf)> Consultée 23 janvier 2023, p.13

Vogler, Antoine (2020) *Montréal-Nord – Montréal-Noir : les discours et les récits de la stigmatisation territorial*, Mémoire, Université de Montréal-Département de géographie – Faculté des Arts et Sciences

Wacquant, Loïc (2010) « La fabrique de l'État néolibéral : "Welfare", "Prisonfare", insécurité sociale » Civilisations 59 (1), p.151-174

Yerochewski, Carole. (2014) *Quand travailler enferme dans la pauvreté et la précarité ; travailleuses et travailleurs pauvres au Québec et dans le monde*, Montréal : Presses de l'Université du Québec, 167 p